



EyeSight[®]

Technologie d'aide à la conduite

Manuel du propriétaire

FORESTER

2016



SUBARU

Confiance et évolution

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi que l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décision du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight, c'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.

Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans certaines situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre SUBARU. Il présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement du véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD. se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et remettre ces documents au nouveau propriétaire en cas de revente du véhicule. L'acheteur en aura besoin.

FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD., TOKYO, JAPON

 **SUBARU** est une marque déposée de FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

© Tous droits réservés 2015 FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

EyeSight

À propos du système EyeSight	2
Régulateur de vitesse adaptatif	21
Système de freinage avant collision.....	43
Gestion de l'accélérateur avant collision	52
Alerte de sortie de voie	58
Alerte de dérive sur la voie.....	61
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	64
Régulateur de vitesse classique	65
Liste des tonalités de l'avertisseur sonore	75
Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané ...	76
Fonctions de personnalisation.....	79
Liste des écrans pop up sur l'affichage multifonctions ...	81
Dépannage.....	84

À propos du système EyeSight

EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser les déplacements, tout en améliorant le confort et en réduisant la fatigue du conducteur. Ce système fait appel à des caméras stéréo spécifiquement conçues par SUBARU. Deux caméras CCD (capteur à transfert de charge) interviennent pour traiter les images stéréo et détecter le véhicule situé devant, les obstacles, les voies de circulation, etc.



DANGER

Le conducteur demeure cependant responsable de la sécurité et doit s'efforcer de toujours conduire prudemment. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez conscient de l'environnement et des conditions de circulation et le cas échéant, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight.

Ce système est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte intervient, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire en surveillant la route, devant et sur les côtés.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus prévenir les collisions dans toutes les conditions de circulation.

Les capacités de reconnaissance et de maîtrise du système EyeSight ont des limites. N'oubliez pas de lire les instructions relatives au régulateur de vitesse adaptatif, au système de freinage avant collision, à la gestion de l'accélérateur avant collision et au régulateur de vitesse classique avant de solliciter ces fonctions et utilisez-les convenablement. SUBARU décline toute responsabilité en cas d'accident ou autre problème résultant du non-respect des instructions présentées dans ce manuel.

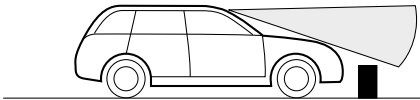
Le système EyeSight est conçu pour les pays pratiquant la conduite à droite. Le système EyeSight équipant les modèles à direction à gauche n'est pas prévu pour les pays où l'on conduit du côté gauche.

- Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Si l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique.
 - Pression des pneus non conforme.*
 - Roue de secours temporaire en place.*
 - Pneus usés excessivement ou trop inégalement.*
 - Taille des pneus non conforme.*
 - Une réparation d'urgence a été effectuée à l'aide du kit de réparation de pneu crevé.
 - Suspension modifiée.
 - Chaînes en place sur les roues.
 - Phares sales ou mal réglés. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter.)
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Témoin de freinage allumé.
 - Véhicule incliné sous l'effet d'une charge lourde.
 - Nombre maximum de passagers et/ou poids total autorisé en charge dépassé.
 - * Les roues (jantes et pneus) assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues convenant à votre véhicule. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.
- Ce système est susceptible de ne pas fonctionner correctement en remorquage (remorque ou autre véhicule). Dans de tels cas, n'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif.

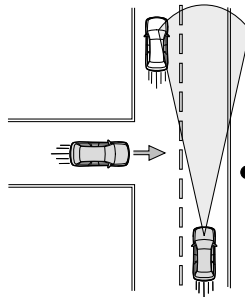


ATTENTION

- Les caractéristiques des caméras stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant difficile la vision vers l'avant pour le conducteur ont le même effet sur ces caméras, gênant ainsi la détection des véhicules, obstacles et voies de circulation.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ couvert par les caméras stéréo. De plus, après qu'un objet soit entré dans le champ couvert, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



Les objets bas autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.



S02030

- Dans les situations ci-dessous, le système a des difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons et les obstacles sur la chaussée ainsi que les marquages au sol; le système EyeSight peut cesser momentanément de fonctionner. Le fonctionnement du système reprend dès que les conditions sont meilleures, après avoir effectué un court trajet.
 - Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément si le pare-brise est gras, si un revêtement de vitrage a été utilisé ou si les balais d'essuie-glace sont usagés.
 - Forte luminosité de face (soleil, faisceaux de phares, etc.).
 - Pare-brise embué, couvert de neige, de poussière ou de gel, réduisant le champ de vision stéréo des caméras.
 - Véhicule fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou autre facteur.
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
 - Visibilité réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par les projections d'eau, de neige, de poussière ou d'autres substances dues à la circulation en sens inverse, ou au véhicule situé devant.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- À l'entrée et à la sortie des tunnels.
- Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé, de petite taille ou de forme irrégulière (remorque à plateau bas, etc.).
- Face à une clôture, un mur ou un volet présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou recouverte d'un miroir.
- Si des gouttelettes d'eau ou de la poussière subsistent sur le pare-brise.
- En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière.
- En passant à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée.
- Sur les déclivités prononcées.
- Si le champ de vision des caméras est masqué par une main, etc.
- Si vous vous retrouvez dans l'obscurité et qu'aucun objet n'est détecté.
- Environnement du véhicule de couleur uniforme (paysage complètement enneigé etc.).
- Lorsque l'objectif des caméras stéréo est couvert d'empreintes de doigts, etc.
- Détection précise rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise.
- Caméras stéréo désalignées par un fort impact.
- Dans les conditions ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Le fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
 - Température intérieure du véhicule trop élevée (ex.: après avoir laissé le véhicule sous une lumière vive) ou trop basse (ex.: après un séjour dans un emplacement extrêmement froid).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur.
- En cas de défaillance du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (reportez-vous à la page 51) et l'alerte de sortie de voie (reportez-vous à la page 60), et arrêtez l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif et du régulateur de vitesse classique. Faites contrôler le système par un concessionnaire SUBARU.

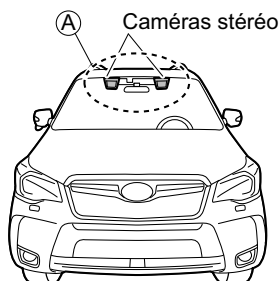


REMARQUE

- Le système EyeSight enregistre et stocke les données ci-dessous lorsque le freinage secondaire du système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
 - Images des caméras stéréo
 - Distance avec le véhicule se trouvant devant
 - Vitesse du véhicule
 - Angle de braquage du volant
 - Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
 - Position de la pédale d'accélérateur
 - Position de la pédale de freins
 - Position du levier de changement de rapport
 - Données relatives au freinage ABS, au contrôle de dynamique du véhicule et au contrôle de traction
- Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des cas suivants:
- Accord donné par le/la propriétaire du véhicule.
 - Divulgarion ou mise à disposition ordonnée par un tribunal ou autre décision de justice.
 - Données communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant impossible l'identification de l'utilisateur et du véhicule.

Utilisation des caméras stéréo

Les caméras stéréo sont installées à l'emplacement des lecteurs de carte avant.



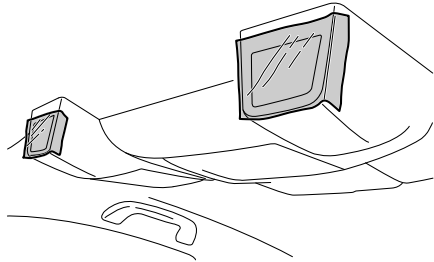
S00883



ATTENTION

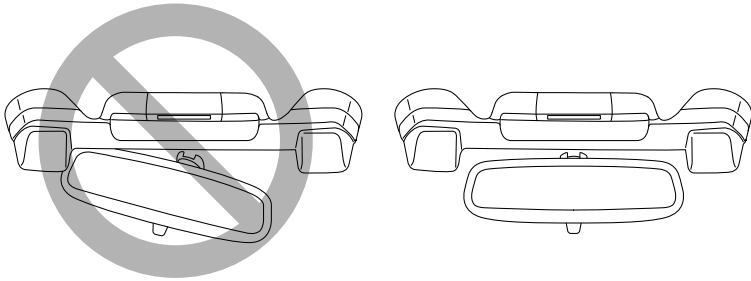
- Une fonction spéciale détecte automatiquement si l'avant des caméras stéréo est sale. Cette fonction n'est cependant pas totalement fiable. Dans certains cas, elle risque de ne pas détecter la présence de saleté à l'avant des caméras stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de gel sur le pare-brise, près des caméras stéréo. Dans les cas ci-dessus, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention **A**). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Si cette fonction détecte que l'avant des caméras stéréo est sale, toutes les fonctions EyeSight sont désactivées, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Les lentilles des caméras stéréo sont des composants de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées:
 - Ne touchez jamais les lentilles des caméras et ne tentez pas de les essuyer ou nettoyer. Elles pourraient être endommagées ou salies, provoquant un mauvais fonctionnement du système.
Si vous avez touché un objectif, n'oubliez pas de contacter un concessionnaire SUBARU.

- Pendant le nettoyage du pare-brise, protégez les couvercles de caméra avec, par exemple, du film plastique afin que le produit de nettoyage ne se répande pas sur les lentilles.
- Si vous faites nettoyer votre véhicule à une station service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles de caméra avant de nettoyer le véhicule.



S00808

- Ne faites pas subir des chocs violents aux caméras stéréo.
- Ne retirez et ne démontez pas les caméras stéréo.
- Ne modifiez pas la position d'installation des caméras stéréo, ni celle d'aucun élément périphérique.
- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'une pièce d'origine SUBARU (rétroviseurs extra-larges, etc.) et le pare-soleil. Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas les caméras stéréo. Le non-respect de ces précautions peut gêner le champ des caméras et, par conséquent, le fonctionnement du système EyeSight.



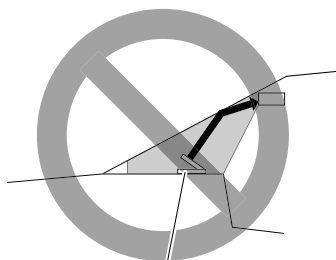
S00509

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

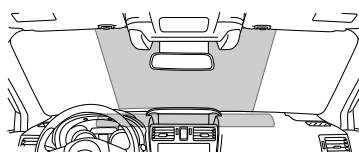
- Ne posez aucun accessoire autre que ceux désignés par SUBARU dans les parties réservées (zones grises) indiquées sur les illustrations ci-dessous. La non observation de cette directive peut gêner le champ des caméras stéréo et provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Si des vignettes obligatoires (contrôle technique, etc.) doivent être apposées, ou si des accessoires doivent être installés, veillez à ne pas masquer l'avant des caméras. En cas de fonctionnement anormal de l'EyeSight, retirez les vignettes ou les accessoires.
- Si un produit chimique est appliqué sur la partie haute du tableau de bord, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourrait alors provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

<Vue latérale>



Moniteurs ou autres accessoires

<Vue de face>



S02031

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord et n'endiguez pas la surface au-dessus du tableau de bord avec un liquide chimique. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et ceci pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- N'utilisez que des balais d'essuie-glace d'origine SUBARU. La non observation de cette directive peut gêner le champ des caméras stéréo et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés dès que possible. L'eau subsistant sur le pare-brise risque d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est embué, qu'il y a de la saleté ou un film gras dessus, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement. Ne montez jamais aucun appareil sur le canal d'aération central; tout changement dans le flux d'air pourrait avoir des conséquences sur les performances d'EyeSight.
- Ne montez jamais aucun appareil sur le canal d'aération central; tout changement dans le flux d'air pourrait avoir des conséquences sur les performances d'EyeSight.
- Ne placez pas d'étiquettes ou d'accessoires sur le pare-brise (à l'extérieur ou à l'intérieur). S'il vous faut le faire (par exemple, par obligation légale), évitez la zone en face de la caméra. Cela pourrait nuire au champ de vision de la caméra stéréo et pourrait causer un mauvais fonctionnement du système.

- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou autre substance de ce type sur le pare-brise. Le système pourrait ne pas fonctionner convenablement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise d'origine SUBARU. Les caméras stéréo risquent de ne plus pouvoir détecter les objets avec précision et ceci pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les sept fonctions suivantes.

■ Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient une vitesse stable et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale définie.

* Reportez-vous à la page 21.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec le véhicule ou un obstacle situé devant. Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement juste avant la collision afin de prévenir l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences.

* Reportez-vous à la page 43.

■ Gestion de l'accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier de sélection ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

* Reportez-vous à la page 52.

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur si le véhicule tend à sortir de sa voie de circulation.

* Reportez-vous à la page 58.

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte toute dérive provoquée par la fatigue ou le manque de concentration, un fort vent de côté ou d'autres facteurs, et avertit le conducteur.

* Reportez-vous à la page 61.

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur si son véhicule est toujours à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré.

* Reportez-vous à la page 64.

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il n'y a pas de surveillance du véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané des caméras stéréo. (Reportez-vous à la page 77.) (Pour utiliser cette fonction, basculez de Régulateur de vitesse adaptatif à Régulateur de vitesse classique.)

* Reportez-vous à la page 65.



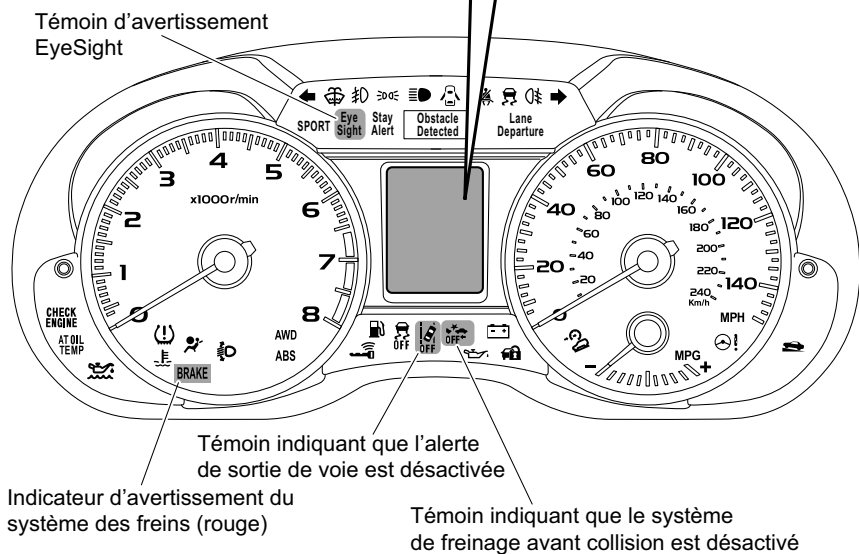
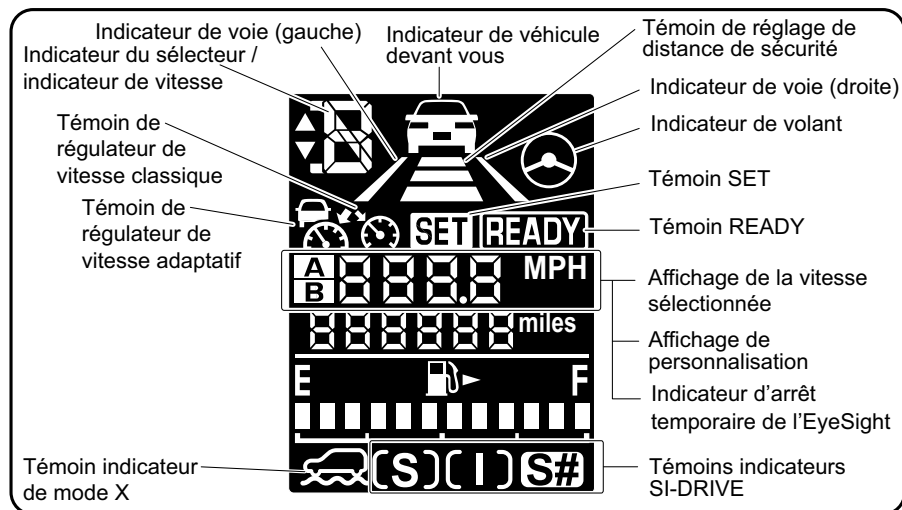
REMARQUE

Le système EyeSight n'est pas opérationnel lorsque le moteur ne tourne pas.

Disposition de l'affichage au tableau de bord

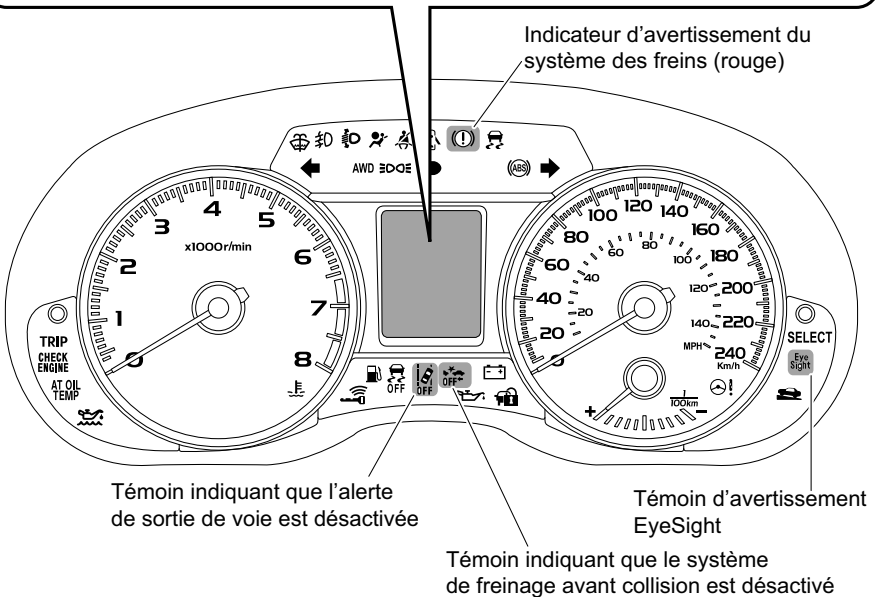
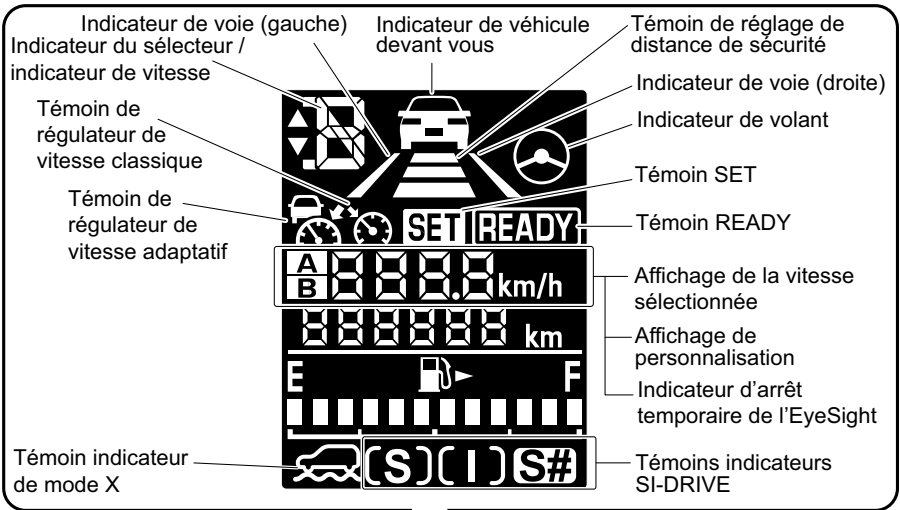
■ Table au de bord

<Affichage du compteur (modèles pour les États-Unis)>




S01858

<Affichage du compteur (modèles pour le Canada)>



S01859

● Témoin de régulateur de vitesse

Ces témoins sont affichés lorsque la commande principale de régulateur de vitesse  est enfoncée.



: Régulateur de vitesse adaptatif (témoin de régulateur de vitesse adaptatif)



: Régulateur de vitesse classique (témoin de régulateur de vitesse classique)

* Reportez-vous à la page 28.

● Témoin SET [Régulateur de vitesse adaptatif / Régulateur de vitesse classique]

SET s'allume lorsque le régulateur de vitesse est mis en service. Lorsque le véhicule s'arrête, le témoin clignote jusqu'à l'annulation du régulateur de vitesse.

* Reportez-vous à la page 29.

● Témoin READY

READY s'affiche lorsque le régulateur de vitesse adaptatif peut être mis en service.


* Reportez-vous à la page 28.

● Indicateur de véhicule devant vous

- Si le régulateur de vitesse adaptatif est en service, ce témoin s'affiche si un véhicule est détecté devant.
- Ce témoin et le témoin de réglage de distance de sécurité clignent dans les cas suivants:
 - Alerte de démarrage du véhicule devant vous active.
 - Système de freinage avant collision actif.
 - L'alerte "Freinez davantage" est active.
 - La gestion de l'accélérateur avant collision est active.
- Ces témoins clignent également si, après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé automatiquement en raison de la sortie du véhicule situé devant le champ de vision des caméras EyeSight.

* Reportez-vous à la page 30.

● Témoin de réglage de distance de sécurité

 (réglage de distance de sécurité) Ce témoin affiche la distance de sécurité réglée via la touche de paramétrage de distance de sécurité.

Cet indicateur clignote dans les cas suivants.

- L'alerte "Freinez davantage" est active.
- Le système de freinage avant collision est actif.
- La gestion de l'accélérateur avant collision est active.

* Reportez-vous à la page 36.

● Affichage de la vitesse sélectionnée

Affiche la vitesse sélectionnée.

* Reportez-vous à la page 28.

● Indicateur de mode SI-DRIVE*

Indique le mode SI-DRIVE actuel.

*SI-DRIVE désigne SUBARU Intelligent Drive.

* Reportez-vous à la page 19.

● Indicateur du sélecteur/Indicateur de vitesse

- Affiche la position du sélecteur ou la position de vitesse sélectionnée.
- Pour les modèles turbo, lorsque le régulateur de vitesse adaptatif / le régulateur de vitesse classique est réglé alors que le mode S# (mode Sports Sharp) du SI-DRIVE est sélectionné, l'affichage passe de la position du rapport à la position D.

● Témoin de voie

- Les deux témoins, droit et gauche, clignotent simultanément lorsque l'alerte de sortie de voie est s'active.
- Les deux témoins, droit et gauche, clignotent alternativement lorsque l'alerte de dérive sur la voie est s'active.

* Reportez-vous aux pages 58 et 61.

● Témoin de volant

Ce témoin clignote lorsque l'alerte de sortie de voie ou l'alerte de dérive sur la voie est active.

* Reportez-vous aux pages 58 et 61.

● Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight

- Si un dysfonctionnement survient dans le système EyeSight, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument et un symbole allant de "E1" à "E3" sera affiché sur l'affichage du compteur. Toutefois, lorsque le régulateur de vitesse principal est en position OFF, le symbole ne sera pas affiché.
- Lorsqu'il est affiché, aucune fonction du système EyeSight ne pourra être utilisée, à part le régulateur de vitesse classique.

* Reportez-vous à la page 77.

● Affichage de personnalisation

Les réglages du volume de l'alarme, du son indiquant la détection d'un véhicule devant et la fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être personnalisés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies : le moteur est en marche, le régulateur de vitesse principal est en position OFF et le levier sélecteur est sur la position P.

* Reportez-vous à la page 79.

● Indicateur d'avertissement EyeSight

- Ce témoin s'allume ou clignote en cas de défaillance du système EyeSight.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON et il s'éteint environ 5 secondes après le démarrage du moteur.
- Lorsqu'il est allumé (fixe ou clignotant), aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.).

* Reportez-vous à la page 76.

● Indicateur d'avertissement du système des freins (rouge)

Si l'indicateur d'avertissement du système des freins s'allume pendant la conduite avec le frein de stationnement complètement libéré, désactivez le système de freinage avant collision. De plus, n'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique.

* Reportez-vous au Manuel du conducteur pour plus de détails.

● **Témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée**

- Ce témoin s'allume si les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON et s'éteint environ sept secondes après le démarrage du moteur.

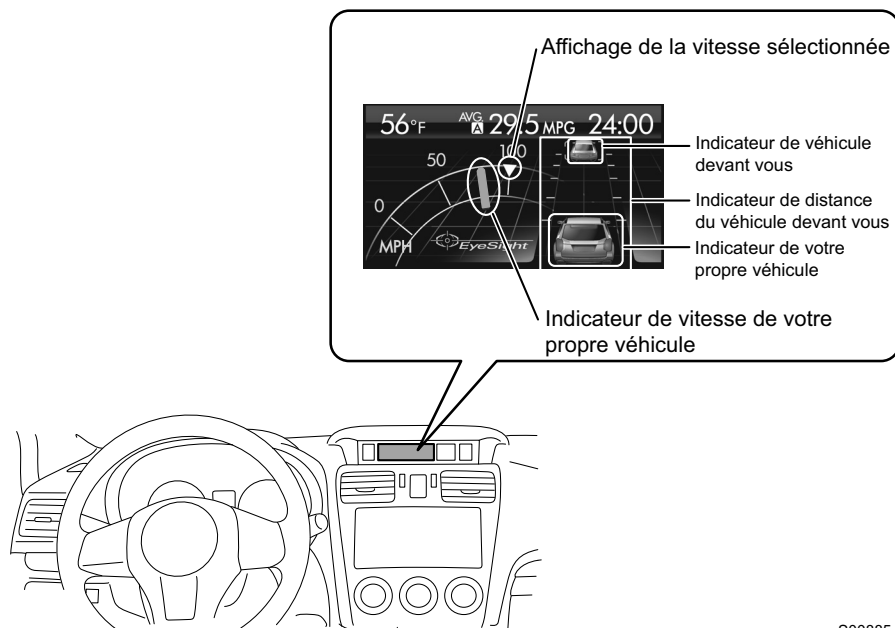
* Reportez-vous à la page 60.

● **Témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé**

- Ce témoin s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON et s'éteint environ sept secondes après le démarrage du moteur.

* Reportez-vous aux pages 51 et 57.

■ **Affichage multifonctions**



S00885

● **Indicateur de vitesse de votre propre véhicule**

Indique la vitesse de votre véhicule avec un indicateur rouge.

● **Indicateur de la vitesse sélectionnée**

Indique la vitesse sélectionnée.

* Reportez-vous à la page 29.

● **Indicateur de votre propre véhicule**

Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de contrôle de frein est active, le témoin de frein sur l'indicateur s'allume en rouge.

● **Indicateur de véhicule devant vous**

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, cet indicateur est affiché lorsqu'un véhicule est détecté devant vous.

* Reportez-vous à la page 30.

● **Indicateur de distance du véhicule devant vous**

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, la distance jusqu'au véhicule devant vous est affichée lorsque vous suivez le véhicule vous précédant.



REMARQUE

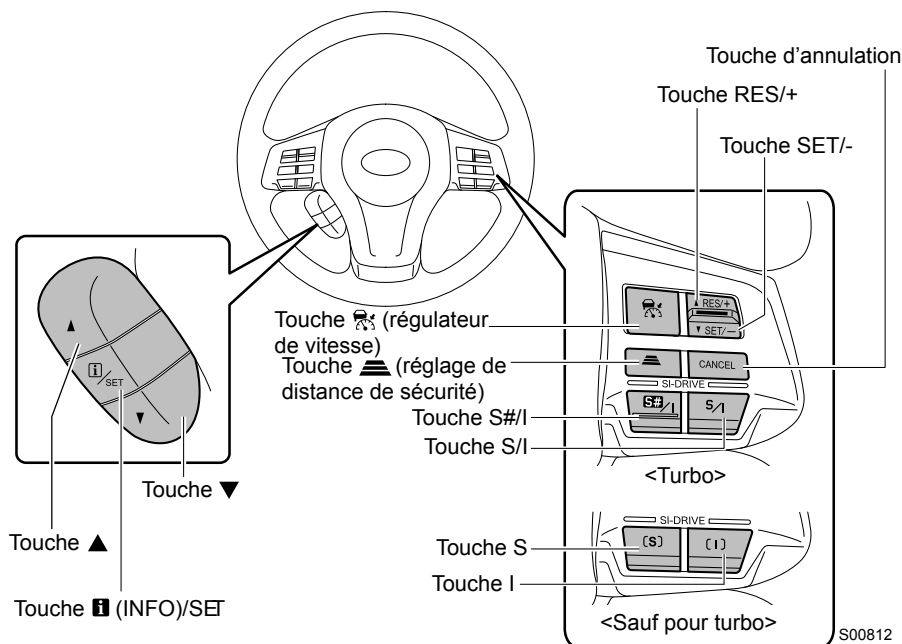
Pour les modèles du Canada, si une alerte ou une défaillance du système EyeSight est détectée, un message approprié apparaît sur l'affichage multifonctions.

Toutefois, pour les États-Unis, seul un message de défaillance sera affiché.

*Reportez-vous à la page 81.

Disposition des touches

■ Contacteurs au volant



● Touche (régulateur de vitesse)

- Activation et désactivation du régulateur de vitesse*.

* Reportez-vous à la page 28.

- La commande principale de régulateur de vitesse est activée lorsque cette touche est enfoncée et que l'un des symboles “” ou “” s'affiche.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

● Touche SET/-

- Peut être utilisée pour mettre en service le régulateur de vitesse*.
- Peut être utilisée pour réduire la vitesse définie (sous réserve que le régulateur de vitesse* soit en service).

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

● Touche RES/+

- Après la désactivation du régulateur de vitesse*, cette touche permet de réactiver cette fonction à la vitesse de véhicule précédemment définie.
- Peut être utilisée pour augmenter la vitesse définie (sous réserve que le régulateur de vitesse* soit en service).


* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

● Touche d'annulation

Désactivation du régulateur de vitesse*.

- * Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique
- * Reportez-vous aux pages 37 et 71.

● Touche (réglage de distance de sécurité)

- Cette touche permet de choisir entre trois modes de distance de sécurité : Éloigné, moyen et rapproché (sous réserve que le régulateur de vitesse adaptatif soit en service).
- * Reportez-vous à la page 36.
- Après avoir activé la touche  (régulateur de vitesse), appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes afin de choisir entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique .

● Touche SI-DRIVE*

Sélectionne les caractéristiques de suivi liées à SI-DRIVE (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).

- * SI-DRIVE désigne SUBARU Intelligent Drive.

▼ Modèle turbo

- Touche S/I

- Passe entre I (mode Intelligent) et S (mode Sports) à chaque pression.
- Lorsque S# (mode Sports Sharp) est sélectionné, appuyez sur la touche pour passer au mode S (mode Sports).

- Touche S#/I

- Appuyez sur la touche pour passer au mode S# (mode Sports Sharp).
- Lorsque S# (mode Sports Sharp) est sélectionné, une pression sur la touche fait passer au mode I (mode Intelligent).

▼ Sauf pour le modèle turbo

- Touche S


- Appuyez sur cette touche pour passer au mode S (mode Sports).

- Touche I

- Appuyez sur cette touche pour passer au mode I (mode Intelligent).

● Contrôle coopératif du SI-DRIVE

Les caractéristiques du régulateur de vitesse adaptatif varient en fonction de la sélection du mode SI-DRIVE.

I (mode Intelligent) sélectionné	Suit la vitesse du véhicule devant en douceur.
S (mode Sports) sélectionné	La priorité est donnée à la performance de suivi du véhicule devant, ce qui provoque des changements de vitesse fréquents.
S# (mode Sports Sharp) sélectionné 	Le suivi du véhicule devant vous est le même que pour le mode S (mode Sports). Le mode S# (Sports Sharp) répond lorsque le conducteur actionne la pédale d'accélérateur.

● Touche ▲ / Touche ▼

L'écran affiché sur l'affichage multifonctions peut être changé.

● Touche  (info)/SET

L'écran pop up affiché sur l'affichage multifonctions peut être affiché à nouveau.

* Reportez-vous à la page 81.

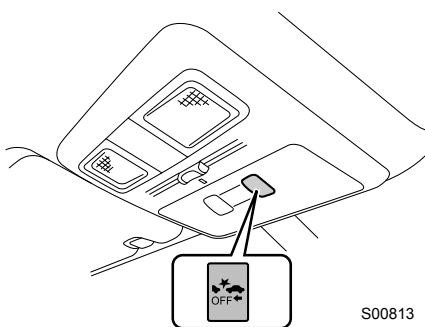
■ Commande de désactivation du système de freinage avant collision

Pour désactiver le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, exercez à nouveau une pression longue sur cette touche. Le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé s'éteint.

* Reportez-vous à la page 51.



S00813

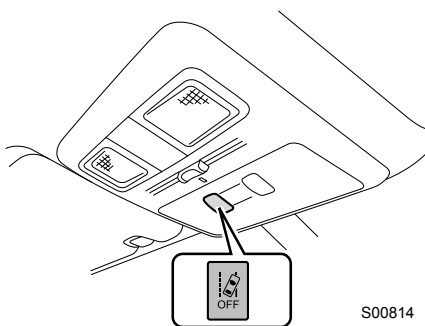
■ Commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour désactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, exercez une pression longue sur cette touche. Le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.

* Reportez-vous à la page 60.



S00814

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroute, voie rapide et autoroute interétatique. Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par des caméras stéréo afin d'être surveillé (jusqu'à occurrence d'une vitesse maximale définie) et une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule situé devant est maintenue automatiquement. Ne dépassez pas les limites de vitesse autorisées. Le véhicule n'est pas équipé d'une fonction qui aide à maintenir la position d'arrêt du véhicule sans participation du conducteur.



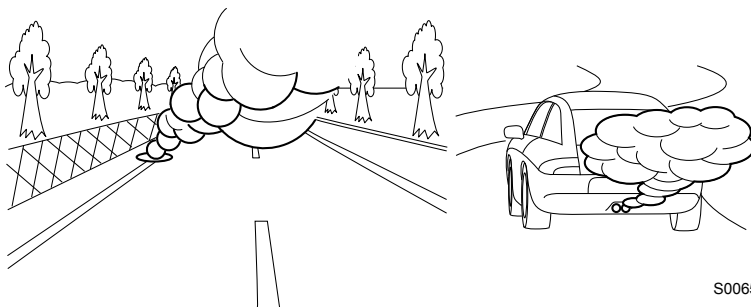
DANGER

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
 - Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas prévu pour prévenir les impacts venant de l'arrière.
Efforcez-vous de conduire toujours prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif à l'environnement et aux conditions de conduite et le cas échéant, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Réglez la vitesse du véhicule dans une plage correspondant à l'état de la route et à l'environnement.
 - Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants:
 - Pression des pneus non conforme.*
 - Roue de secours temporaire en place.*
 - Pneus usés excessivement ou dont le niveau d'usure est inégal.*
 - Taille des pneus non conforme.*
 - Une réparation d'urgence a été effectuée à l'aide du kit de réparation de pneu crevé.
 - Suspension modifiée.
 - Chaînes en place sur les roues.
 - Phares sales ou mal réglés. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter).
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Témoin de freinage allumé.
 - Véhicule incliné sous l'effet d'une charge lourde.
 - Nombre maximum de passagers et/ou poids total autorisé en charge dépassé.
 - En remorquage (remorque ou autre véhicule).
- * Les roues (jantes et pneus) assurent des fonctions critiques. Utilisez les pièces adéquates. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.
- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes d'accès limitées. Il n'est pas conçu pour être utilisé en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus).
Dans certaines situations (complexité du réseau et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
 - Routes sinueuses ou marquées par des virages prononcés.
 - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

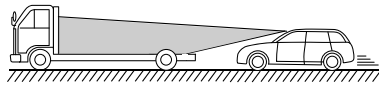
⇒ Suite de la page précédente

- Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et décélérations, rendant difficile le maintien de la distance de sécurité.
Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
- Descentes prononcées.
La vitesse définie pourrait être dépassée.
- Descente prononcée et longue.
Les freins pourraient surchauffer.
- Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées.
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant et de détecter la chaussée à sa place, rendant ainsi impossible une maîtrise convenable.
- Aux abords d'un échangeur routier, d'une aire de service, d'un parking, d'un embranchement, d'un poste de péage ou de toute autre structure installée.
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
- Passage de zones à changement brutal de luminosité (ex.: entrée et sortie de tunnel).
- Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par les projections d'eau, de neige ou de poussière dues à la circulation en sens inverse ou au véhicule situé devant.
Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant et l'eau, la poussière, etc. risquent de provoquer une fausse détection, rendant impossible une maîtrise correcte du véhicule.




- Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise ou pare-brise embué.
- Gouttelettes d'eau subsistantes (pluie ou lave-glace) ou poussières mal essuyées par l'essuie-glace.
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, empêchant ainsi une maîtrise convenable.
- Champ de vision des caméras stéréo masqué par un chargement placé sur le pavillon (canoë, par exemple).

- Dans les conditions ci-dessous, les caméras stéréo risquent d'avoir des difficultés à garantir la détection. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.).
 - Véhicules traversant la voie de circulation.
 - Deux roues, piétons, animaux, etc.
 - Mauvais éclairage (lever ou coucher du soleil).
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, phares éteints.
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière.
 - Forte luminosité de face (soleil, feux de route etc.).
 - Véhicule à arrière surbaissé, de petite taille ou irrégulier: le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée.
 - Camion-plateau ou remorque sans charge oscillant sous la pression du vent.



S01928

- Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière.
- Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
- Véhicules très bas.
- Objets proches du pare-chocs.
- Si vous ne voulez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous d'avoir bien désactivé la touche  (régulateur de vitesse). Si cette touche reste en service, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'activer le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à vérifier totalement la sécurité des passagers et à observer l'environnement. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.

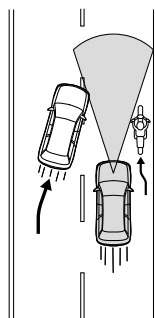
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

Détection du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight

- Dans les conditions de circulation et les états de véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

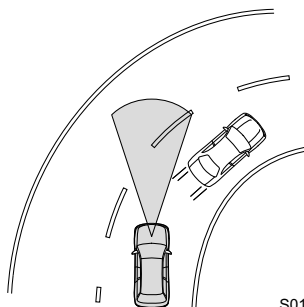
- Si la détection commence depuis une faible distance, par exemple si un véhicule traverse votre voie de circulation.



S01975

- En début ou fin de virage et sur route très sinueuse (le système a du mal à détecter les véhicules, qui sortent de la zone de détection.)

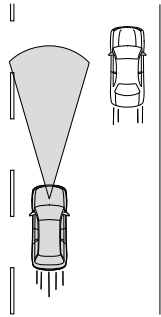
- Sur les rampes d'accès et de sortie des autoroutes et autres voies rapides (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight ne convient pas à ce genre d'infrastructure routière).



S01976

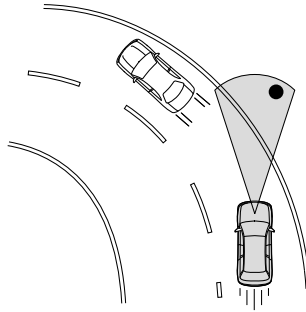
- En conduite urbaine (centre ville ou banlieue) (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight ne convient pas à ce genre d'infrastructure routière. Le régulateur de vitesse adaptatif ne doit être utilisé que sur les autoroutes et les voies rapides.)

- Véhicule situé devant axialement décalé par rapport au vôtre.



S01977

- Obstacle sur le bord de la route.



S01978

- Différence de vitesse avec le véhicule (ou l'objet) situé devant supérieure à 30 km/h.
- Véhicule traversant la voie de circulation devant vous.
- Distance entre les véhicules très faible.
- Dérive de votre véhicule.
- Sur route cahoteuse ou sans revêtement.
- Sur les voies de circulation extrêmement étroites (restriction de circulation, travaux).
- Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
- Forte charge sur le plateau, sur la banquette arrière ou dans le coffre.
- Les capacités du régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Même si le véhicule situé devant est détecté, le système risque de ne pas ralentir à temps si la différence de vitesse entre les véhicules est grande ou si le véhicule situé devant ralentit brusquement. Ralentissez en freinant et décélérant si nécessaire.
- Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier le bon état et le fonctionnement des pneus et des freins.
*Reportez-vous au "Livret de garantie et d'entretien" fourni séparément.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Même si la distance est courte, le signal “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir dans les cas ci-dessous.
 - Faible différence de vitesse entre les véhicules (les deux véhicules roulent presque à la même vitesse).
 - Véhicule situé devant plus rapide que le vôtre (distance en augmentation).
 - Véhicule traversant la voie de circulation très près du vôtre.
 - Brusque ralentissement du véhicule situé devant.
 - Succession de nombreuses déclivités.



ATTENTION

- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du comportement du véhicule situé devant. Lorsque votre véhicule s'arrête parce que le véhicule devant vous s'est arrêté, la fonction de freinage automatique sera annulée immédiatement après l'arrêt et le véhicule commence à se déplacer lentement de façon graduelle (au même moment, 3 bips courts et un big long retentissent). Assurez-vous d'enfoncer la pédale de frein et d'arrêter complètement le véhicule.
Notez que le véhicule n'est pas maintenu à une position d'arrêt et ne commencera pas à se déplacer automatiquement à partir d'une position d'arrêt.
- Dans les cas ci-dessous, le freinage risque d'être insuffisant. Ralentissez en freinant et décélérez.
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.).
 - État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.).
 - État du véhicule (système de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours temporaire, etc.).
 - Freins froids. (Par exemple, immédiatement après le démarrage du moteur ou par temps froid).
 - Pendant une courte période, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement.
 - Freins surchauffés en descente (la puissance de freinage peut diminuer).
 - Sous la pluie ou après le lavage du véhicule (les freins mouillés peuvent être moins efficaces).
 - Vitesse vers les obstacles potentiels supérieure à 30 km/h

Fonctions du régulateur de vitesse adaptatif

S'il n'y a aucun véhicule devant le vôtre, ce dernier roule constamment à la vitesse définie. S'il y a un véhicule devant, votre véhicule surveille ce véhicule jusqu'à la vitesse maximale définie. Si votre véhicule s'est arrêté à la suite du véhicule situé devant, la fonction de freinage automatique sera annulée immédiatement après l'arrêt et le véhicule commence à se déplacer lentement de façon graduelle.

Le système peut contrôler le véhicule jusqu'à approximativement 145 km/h. Ne dépassez pas les limites de vitesse autorisées.

■ Signal "Freinez davantage"

Si le système détermine que le freinage assuré par le régulateur de vitesse adaptatif est insuffisant, un avertisseur sonore intervient, accompagné d'un témoin lumineux dans l'affichage du compteur, afin d'avertir le conducteur.

De plus, un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions.

* Reportez-vous à la page 42.





ATTENTION

Pendant le freinage automatique, la pédale de freins peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer la pédale davantage pour augmenter le freinage. Une fois relâchée, la pédale de freins revient au repos.



REMARQUE




- Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par les caméras stéréo jusqu'à une distance d'environ 80 m. Cependant, la distance de détection peut diminuer en fonction des conditions de circulation, du mode de conduite et de la nature du véhicule situé devant.
- Changer le mode SI-DRIVE permet au régulateur de vitesse adaptatif de suivre le véhicule devant vous en utilisant les caractéristiques de chaque mode.
- En virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse définie est supérieure à la vitesse présente du véhicule.
- Si le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas lorsque vous appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse), le système est peut-être défaillant. Faites contrôler le système par un concessionnaire SUBARU.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits sont normaux; ils sont causés par la commande de freinage.

Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

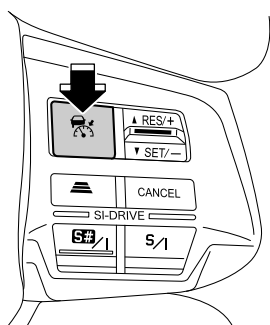
Le régulateur de vitesse adaptatif peut être utilisé lorsque le moteur est en marche.

■ Réglage du régulateur de vitesse adaptatif

(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). Le régulateur de vitesse adaptatif est activé et  (régulateur de vitesse adaptatif) et  (réglage de distance de sécurité) seront affichés sur la partie de l'indicateur EyeSight située sur le compteur.

Le compteur kilométrique passe à l'affichage de la vitesse sélectionnée et "-- MPH (États-Unis) ou km/h (Canada)" s'affiche.



S00815



Affichage EyeSight

Affichage READY


S00886

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

Lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies, le régulateur de vitesse adaptatif peut être réglé et l'indicateur "READY" sera affiché sur la partie de l'indicateur EyeSight.


- Toutes les portières (y compris la portière du conducteur, des passagers et le hayon) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le frein de stationnement est libéré (le témoin d'avertissement de frein s'éteint).
- Le levier sélecteur est en position "D", et "D" est affiché sur le compteur combiné.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- Le fonctionnement du système EyeSight n'est pas arrêté momentanément.



* Reportez-vous à la page 71.

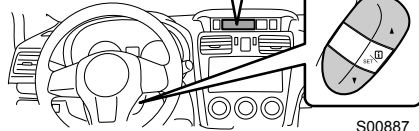
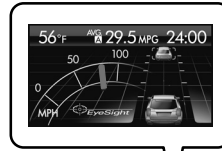
- La route n'est pas une pente raide.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative dans les deux sens.
- Le Contrôle de Dynamiques du Véhicule n'a pas été désactivé (le témoin indicateur VDC OFF s'éteint).
- Le mode X n'est pas activé (le témoin indicateur de mode X  s'éteint).
- La vitesse du véhicule est supérieure à environ 40 km/h.
- La vitesse du véhicule est inférieure à environ 40 km/h et il y a un véhicule devant vous.



REMARQUE


Lorsque le régulateur de vitesse principal est activé en appuyant sur la commande , l'affichage multifonctions passe à l'écran de l'EyeSight.

Pour revenir à l'affichage de l'horloge du triple compteur, tirez la commande   sur le volant vers vous.

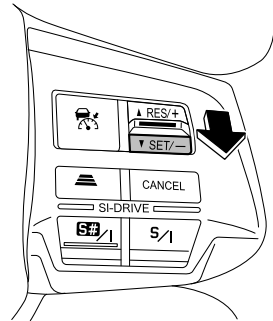


S00887

(2) Appuyez sur la touche SET/- pour régler le régulateur de vitesse adaptatif. Le régulateur de vitesse adaptatif commence à réguler la vitesse du véhicule.

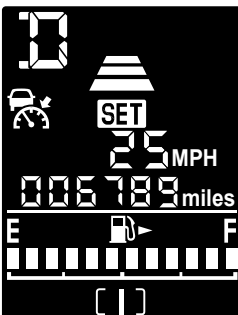
La vitesse du véhicule définie et l'indicateur SET s'affichent sur l'affichage du compteur. De plus, l'indicateur de vitesse du véhicule définie (marque ) s'affiche aussi.

Si aucun véhicule n'a été détecté devant vous, le véhicule conduit à une vitesse constante.



S00818

<Affichage du compteur>



S00888

<Affichage multifonctions>


Indicateur de vitesse de véhicule définie



S00889



REMARQUE

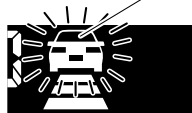
- La vitesse du véhicule définie peut être réglée entre 40 km/h et 145 km/h.
- Si le régulateur de vitesse est réglé alors que vous conduisez le véhicule à une vitesse inférieure à environ 40 km/h, la vitesse du véhicule définie est automatiquement réglée sur 40 km/h.
- Pour les modèles turbo, si le régulateur de vitesse adaptatif est réglé alors que le mode S# (mode Sports Sharp) du SI-DRIVE est sélectionné, l'indicateur de vitesse passe de la position du rapport à la position .

Si le système détecte un véhicule devant le vôtre, l'avertisseur sonore émet un son bref et l'indicateur de véhicule devant vous est affiché.

Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité choisie. À cet instant, la vitesse maximum est la vitesse définie.

Si le système ne détecte plus de véhicule devant le vôtre, l'avertisseur sonore émet un son bref et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint.

Indicateur de véhicule devant vous



Affichage du compteur



Affichage multifonctions

S00821



REMARQUE

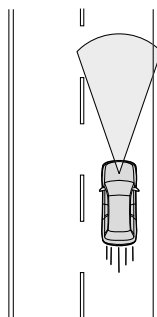
La personnalisation des réglages permet de neutraliser le son accompagnant la détection et la fin de détection de véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif.

* Reportez-vous à la page 79.

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Comportement du système lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant

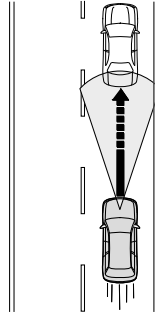
Le véhicule roule à la vitesse définie stabilisée, soit entre environ 40 et 145 km/h.



S01979

- Comportement du système lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

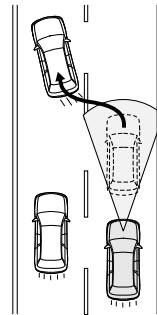
Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité paramétrée, ceci jusqu'à la vitesse définie, comprise entre environ 40 et 145 km/h.



S01980

- Si le véhicule situé devant n'est plus détecté au sein d'une plage d'environ 30 mètres alors que la vitesse détectée est de 30 km/h maximum, l'avertisseur sonore envoie une tonalité longue et la fonction de régulateur de vitesse adaptatif est désactivée.

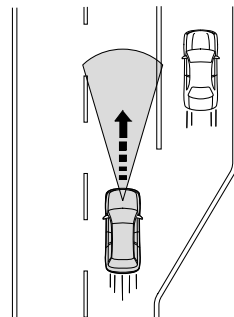
À cet instant, l'indicateur de véhicule devant vous clignote.



S02032

Si le véhicule situé devant n'est plus détecté pour une raison n'ayant pas trait à l'une des situations ci-dessus, votre véhicule accélère progressivement jusqu'à la vitesse définie, qui est maintenue constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse définie, la surveillance de véhicule reprend.



S01981



REMARQUE

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les témoins de freinage s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse définie, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur.

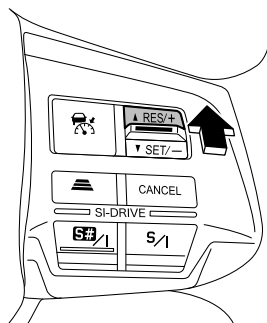
■ Augmenter la vitesse cible du véhicule

● En utilisant le bouton RES/+

Lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé, utilisez le bouton RES/+ de la façon suivante.

- Appuyez brièvement sur le bouton RES/+.
Chaque pression sur le bouton augmente la vitesse cible du véhicule par incréments de 5 km/h.
- Appuyez sur le bouton RES/+ en continu.
Tant que le bouton est enfoncé, la vitesse cible du véhicule augmente par incréments de 1 km/h.

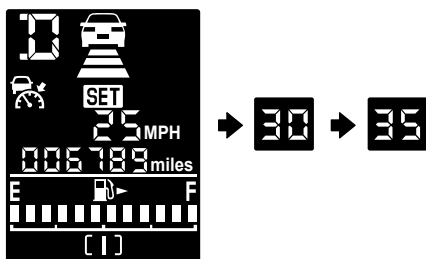
Lorsque vous utilisez le bouton, la vitesse cible du véhicule change sur l'affichage du compteur et sur l'affichage multifonctions.



S00822

<Affichage du compteur>

<Affichage multifonctions>



S00890



S00891

● En utilisant la pédale d'accélérateur

Enfonchez la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse. Dès que la vitesse souhaitée est atteinte, appuyez sur le bouton SET/-. La vitesse cible du véhicule est réglée sur la vitesse du véhicule atteinte lorsque vous appuyez sur le bouton. La vitesse cible du véhicule est affichée sur l'affichage du compteur et sur l'affichage multifonctions.

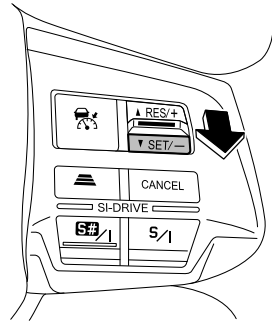
■ Réduire la vitesse cible du véhicule

● En utilisant le bouton SET/-

Lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé, utilisez le bouton SET/- de la façon suivante.

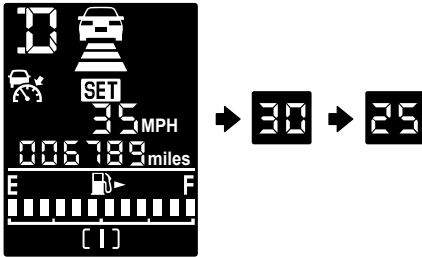
- Appuyez brièvement sur le bouton SET/-.
Chaque pression sur le bouton réduit la vitesse cible du véhicule par incréments de 5 km/h.
- Appuyez sur le bouton SET/- en continu.

Tant que le bouton est enfoncé, la vitesse cible du véhicule diminue par incréments de 1 km/h. Lorsque vous utilisez le bouton, la vitesse cible du véhicule change sur l'affichage du compteur et sur l'affichage multifonctions.



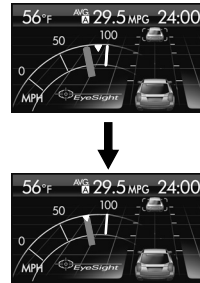
S00818

<Affichage du compteur>



S00892

<Affichage multifonctions>



S00893

● En utilisant la pédale de frein

Enfonchez la pédale de frein pour réduire la vitesse du véhicule (le régulateur de vitesse adaptatif est annulé). Dès que la vitesse souhaitée est atteinte, appuyez sur le bouton SET/-. La vitesse cible du véhicule est réglée sur la vitesse du véhicule atteinte lorsque vous appuyez sur le bouton. La vitesse cible du véhicule est affichée sur l'affichage du compteur et sur l'affichage multifonctions.


■ Accélérer le véhicule temporairement

Enfoncée la pédale d'accélérateur pour accélérer temporairement le véhicule.

Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse cible du véhicule.



REMARQUE

Pour les modèles turbo, si le mode S# (mode Sports Sharp) du SI-DRIVE est sélectionné, l'indicateur de vitesse passe de la position du rapport à la position  lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée.

■ Ralentir temporairement le véhicule

Enfoncée la pédale de frein pour ralentir le véhicule temporairement. A ce moment, le régulateur de vitesse adaptatif est annulé.

L'écran d'affichage change de la façon suivante.

- Affichage du compteur:

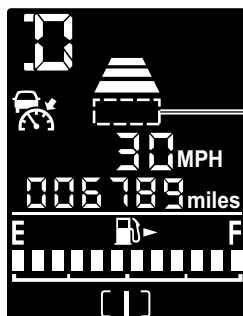
L'indicateur SET disparaît avec la vitesse cible du véhicule affichée.

- Affichage multifonctions:

L'indicateur de vitesse cible du véhicule (marque ▼) disparaît.

Pour régler à nouveau la vitesse cible du véhicule, appuyez sur le bouton RES/+.

<Affichage du compteur>



L'indicateur SET disparaît

S00894

<Affichage multifonctions>



Le repère ▼ disparaît


S00895



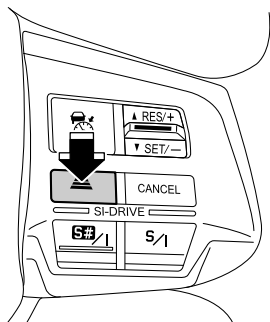
- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse du véhicule est régulée en fonction du véhicule situé devant. Ainsi, si vous appuyez sur la touche RES/+ et que vous réglez sur une vitesse supérieure à celle du véhicule situé devant, il n'y a pas d'accélération et la priorité va au maintien de la distance de sécurité.
Cependant, comme la vitesse définie a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle valeur intervient dès qu'aucun véhicule n'est plus détecté devant (par exemple après un changement de voie de circulation). Modifiez la vitesse définie tout en consultant rapidement la valeur de vitesse définie spécifiée sur l'affichage du compteur.
- Si vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.
- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, les accélérations et ralentissements sont généralement commandés automatiquement, en fonction de la vitesse d'un éventuel véhicule situé devant. Toutefois, si votre véhicule se rapproche de celui situé devant, par exemple en accélérant pour changer de voie de circulation, et que ce dernier ralentit brusquement ou si un véhicule traverse la voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales de manière à répondre à la situation.

■ Modification de la distance de sécurité




La distance de sécurité jusqu'au véhicule devant vous peut être réglée sur trois niveaux.

À chaque pression sur la touche  (paramétrage de distance de sécurité), les valeurs de distance de sécurité défilent comme suit:

Éloigné → Moyen → Proche → Éloigné





S00829

Paramétrage de distance de sécurité	Affichage
Éloigné	
Moyen	
Proche	

S00830



REMARQUE

- La distance de sécurité est paramétrée sur la valeur "Éloigné" chaque fois que la touche  (régulateur de vitesse) est désactivée ou que le moteur démarre. Pour modifier de nouveau la distance de sécurité, appuyez sur la touche  (paramétrage de distance de sécurité).
- La distance de sécurité évolue en fonction de la vitesse du véhicule: plus la vitesse est élevée, plus la distance est grande.

<Guide indicatif des distances de sécurité>

Distance de sécurité	Vitesse du véhicule	
	Environ 40 km/h	Environ 100 km/h
Éloignée	Environ 25 m	Environ 50 m
Moyenne	Environ 20 m	Environ 40 m
Proche	Environ 15 m	Environ 30 m

■ Désactivation du régulateur de vitesse adaptatif

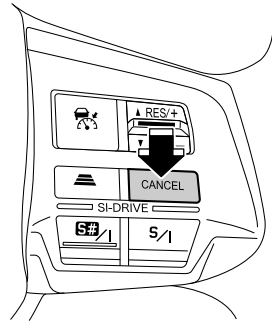
● Désactivation commandée par le conducteur

Les deux méthodes ci-dessous permettent de désactiver le régulateur de vitesse adaptatif.

- Appuyez sur la touche CANCEL
- Enfoncez la pédale de frein.

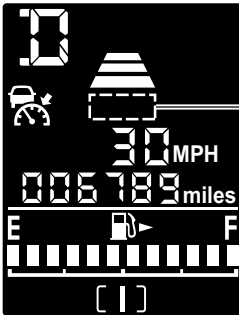
L'écran d'affichage change de la façon suivante.

- Affichage du compteur:
L'indicateur SET disparaît avec la vitesse cible du véhicule affichée.
- Affichage multifonctions:
L'indicateur de vitesse cible du véhicule (marque ▼) disparaît.



S00831

<Affichage du compteur>



L'indicateur SET disparaît


S00894

<Affichage multifonctions>

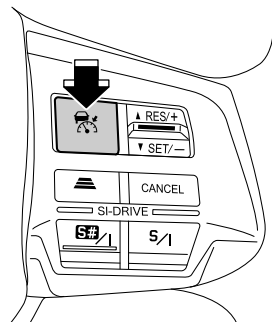


Le repère ▼ disparaît

S00895

- Appuyez sur la commande () (régulateur de vitesse).

L'affichage de l'EyeSight disparaît et le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé.



S00815



REMARQUE

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est mis sur OFF, l'écran de l'affichage multifonctions passe à l'écran du triple compteur.

* Pour plus de détails, reportez-vous au Manuel du Conducteur de votre véhicule.



S00896

● Désactivation automatique par le système

Lorsque le véhicule s'arrête en accord avec celui devant, trois bips courts et un long retentissent et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement désactivé.



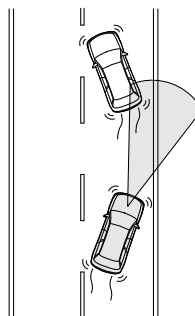
ATTENTION

La fonction de freinage automatique est libérée graduellement environ 2 secondes après l'arrêt et le véhicule commence à avancer lentement. Assurez-vous d'enfoncer la pédale de frein et arrêtez complètement le véhicule.

Dans les cas suivants, l'avertisseur sonore émet une tonalité longue et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement désactivé. De plus, un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions.



* Reportez-vous à la page 81.

- Le véhicule situé devant n'est plus détecté au sein d'une plage d'environ 30 mètres alors que la vitesse détectée est de 30 km/h maximum. (L'indicateur de véhicule devant vous situé dans l'affichage du compteur devant vous clignote.)
- Déclivité trop prononcée.
- Activation du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
- Le véhicule roule à plus de 160 km/h avec le régulateur de vitesse en service.
- La rotation du volant est significative.
- Le levier de sélection est sur une position autre que **D**.



S02033

- Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du levier de sélection sur la position **D**.

- Un sélecteur à palettes est activé alors que le levier de sélection est sur la position **D**.
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après ne pas avoir utilisé le sélecteur de palettes pendant un long moment. (La position du rapport revient à la position **D** à moins que **S#** (mode Sports Sharp) du SI-DRIVE soit sélectionné sur les modèles turbo.)
 - Une portière (y compris la portière du conducteur, des passagers et le hayon) est ouverte.
 - La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée.
 - Le frein de stationnement est activé (témoin d'avertissement de frein clignotant).
 - Le contrôle de dynamique du véhicule est désactivé manuellement. (Le témoin indicateur VDC OFF s'allume).
 - Le régulateur de vitesse redevient disponible dès la réactivation du contrôle de dynamique du véhicule.
 - Le mode X est activé (le témoin indicateur de mode X  s'allume).
 - Le régulateur de vitesse peut reprendre après avoir désactivé le mode X.
 - Système EyeSight en arrêt momentané.
- * Reportez-vous à la page 77.
- Défaillance du système EyeSight (le témoin d'avertissement EyeSight "  " clignote).
- * Reportez-vous à la page 76.

**DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur une chaussée glissante. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

**ATTENTION**

Si le levier sélecteur est mis sur la position **N**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement désactivé. Toutefois, ne mettez pas le levier sélecteur sur la position **N** pendant la conduite, sauf en cas d'urgence. Cela éliminerait la tendance du moteur à freiner le véhicule et pourrait causer un accident.

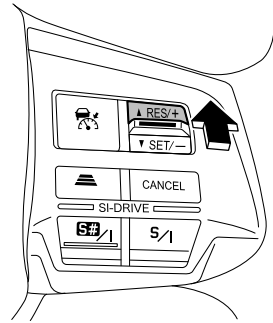


REMARQUE

- Si le système EyeSight est en arrêt momentané, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument, et un symbole allant de "E1" à "E3" est affiché sur l'affichage du compteur lorsque le régulateur de vitesse principal est activé.
- * Reportez-vous à la page 77.
- De plus, un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions.
- * Reportez-vous à la page 81.
- Si le système EyeSight fonctionne mal, le témoin d'avertissement EyeSight, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument. Un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
- * Reportez-vous à la page 76.
- Après une désactivation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué la désactivation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

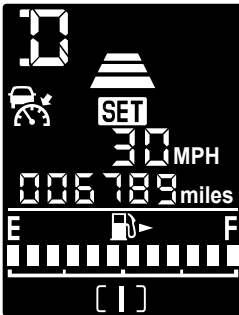
■ Reprise après une désactivation temporaire (retour à une vitesse définie précédemment)

Lorsque la vitesse du véhicule définie antérieurement est stockée en mémoire, appuyez sur le bouton RES/+ pour revenir à cette vitesse. (L'écran qui indique le réglage apparaît à nouveau sur l'affichage du compteur et l'affichage multifonctions.)



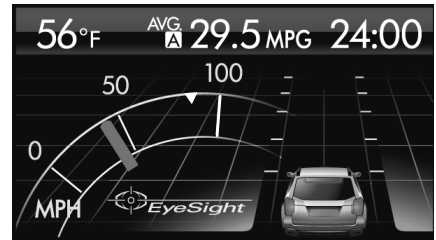
S00822

<Affichage du compteur>



S00897

<Affichage multifonctions>




S00898



REMARQUE

L'effacement de la vitesse de véhicule mémorisée intervient dans les cas suivants:

- Commande principale de régulateur de vitesse désactivée par pression sur le bouton  (régulateur de vitesse).
- Contrôle de dynamique du véhicule ou contrôle de traction activé.
- Basculement du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique.

■ Signal “Freinez davantage”

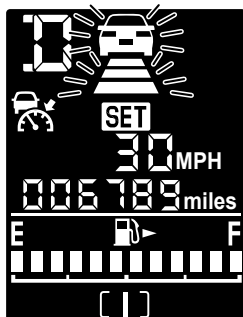
Le signal “Freinez davantage” est activé lorsque le régulateur de vitesse adaptatif suit un véhicule vous précédant.

Le signal “Freinez davantage” avertit le conducteur lorsqu’il détermine que le ralentissement induit par le freinage commandé par le conducteur est insuffisant.

Lorsque la fonction “Freinez davantage” est en marche, l’indicateur de véhicule devant vous clignote et un avertisseur sonore fait retentir plusieurs bips courts. De plus, un écran pop up sera affiché sur l’affichage multifonctions (pour le Canada). Pour les modèles des États-Unis, le message d’avertissement apparaît sur l’affichage du compteur, au-dessus de l’affichage multifonctions.

Lorsque cette fonction s’active, enfoncez la pédale de frein si nécessaire pour ralentir et maintenir une distance de suivi appropriée.

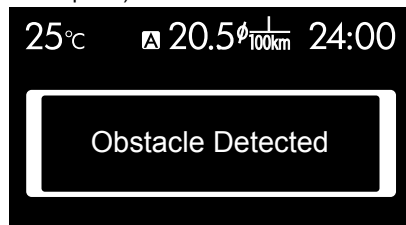
<Affichage du compteur>



S00899

<Affichage multifonctions>

Canada uniquement
(Pour les États-Unis: sur l’affichage du compteur)



S00836



DANGER

- Abstenez-vous d’utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l’avertisseur sonore intervient.
- Le signal “Freinez davantage” n’intervient pas dans les cas suivants:
 - Pédale d’accélérateur enfoncée.
 - Pression correcte exercée sur la pédale de freins.
- Même si la distance est courte, le signal “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir dans les cas suivants:
 - Faible différence de vitesse avec le véhicule situé devant. (Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.)
 - Véhicule situé devant plus rapide que le vôtre. (L’éloignement augmente progressivement.)
 - Véhicule traversant la voie de circulation très près de vous.
 - Brusque ralentissement du véhicule situé devant.
 - Succession de nombreuses déclivités.
- Le signal “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir avec un véhicule arrêté en bout de file d’attente à un péage, un feu tricolore, une intersection ou dans un embouteillage, de même qu’avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre.

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight prévient la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit pas pour éviter l'accident, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin de prévenir l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le système détermine qu'il y a un fort risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule et que le conducteur sollicite la pédale de freins, le système active l'assistance au freinage. (Assistance au freinage avant collision) Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions directes par l'arrière mais aussi avec les impacts latéraux (droite et gauche). Cette fonction peut être activée lorsque le levier de sélection se trouve sur l'une des positions **[D]**, **[M]** ou **[N]**.



DANGER

- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter le véhicule dans des conditions normales. Le système de freinage avant collision ne peut pas prévenir toutes les sortes d'impact. Il est dangereux de se fier exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et à son environnement.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement destiné à prévenir les collisions avec le véhicule situé devant ou, à défaut, à minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être traités comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certains cas*. Il est fortement probable que la fonction du système de freinage avant collision ne fonctionne pas contre des véhicules stationnés de façon latérale, des véhicules venant en sens inverse, des véhicules qui reculent, des petits animaux, des enfants, des cloisons, des murs, des portails, etc.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsque le système détermine que la collision est inévitable, afin de commander un freinage puissant immédiatement avant l'impact. Le résultat de cette action varie selon les situations*. En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Cette action est neutralisée si la pédale est enfoncée jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de freins ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Il peut être impossible de prévenir la collision si la différence de vitesse avec l'obstacle est de 30 km/h ou plus. Même avec une différence de vitesse de 30 km/h ou moins, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas être activée dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs*. Selon la situation vis-à-vis des conditions* ci-dessous, l'assistance au freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

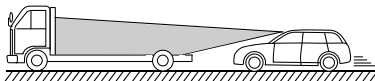
*Conditions

- Distance avec l'obstacle, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale (niveau de décalage)
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, état des pneus, etc.)
- État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- Mauvaise visibilité vers l'avant (intempéries, brouillard, fumée, etc.)
- Objet détecté parmi l'un des éléments suivants:
 - Animal (chien, chevreuil, etc.)
 - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture, mur, etc.

Suite à la page suivante →

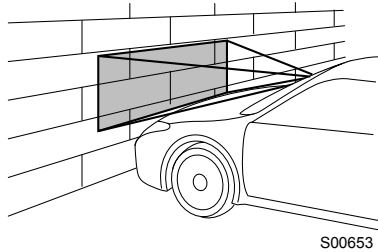
⇒ Suite de la page précédente

- Dans certains cas, selon l'éclairage de la zone, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux roues et les piétons.
- Le système détermine que l'action du conducteur (pédales d'accélérateur et freins, angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement.
- État du véhicule (système de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours temporaire, etc.).
- En remorquage (remorque ou autre véhicule).
- Freins froids en raison de la basse température ambiante ou immédiatement après le démarrage du moteur.
- Freins surchauffés en descente (la puissance de freinage baisse).
- Sous la pluie ou après le lavage du véhicule (les freins mouillés sont moins efficaces).
- Conditions de détection des caméras stéréo
Dans les cas ci-dessous, cette fonction peut ne pas intervenir ou se révéler incapable de stopper le véhicule.
 - Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense).
 - Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par les projections d'eau, de neige ou de poussière ou autres substances dues à la circulation en sens inverse sur le pare-brise.
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, phares éteints.
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière.
 - La nuit, à l'approche d'un deux roues ou d'un piéton.
 - Mauvais éclairage ambiant (lever ou coucher du soleil).
 - Présence d'une voiture, d'un deux roues ou d'un piéton hors du faisceau des projecteurs.
 - Forte luminosité de face (lever/coucher de soleil, feux de route des véhicules, etc.).
 - Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise.
 - Pare-brise mal essuyé pendant ou après l'utilisation du lave-glace.
 - Détection rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace ou dues à un mauvais état des balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision des caméras.
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
 - Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement depuis ce point).
 - Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
 - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière.
 - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
 - Véhicules surbaissés, etc.



S01928

- Présence d'un mur ou autre structure devant un véhicule à l'arrêt.
- Présence d'un autre objet près du véhicule.
- Véhicule stationné de travers.
- Véhicule roulant en marche arrière, arrivant en sens inverse, etc.
- Obstacle plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo.
 - Enfants, animaux de petite taille, etc.
 - Personnes assises ou allongées.
- Lorsque l'objet détecté est une cloison, un mur ou un volet, etc.
- Brusque embardée, accélération ou décélération du véhicule situé devant.
- Traversée de voie ou apparition subite d'une voiture, d'un deux roues ou d'un piéton.
- Changement de voie de circulation plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle.
- Voiture, deux roues ou piéton très proche du véhicule.
- Différence de 5 km/h ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut dans certains cas être hors du champ de vision des caméras).
- Lors d'une conduite sur des routes avec virages et déclivités prononcés.
- Lors d'une conduite sur route cahoteuse ou non revêtue.
- À l'entrée et à la sortie des tunnels.

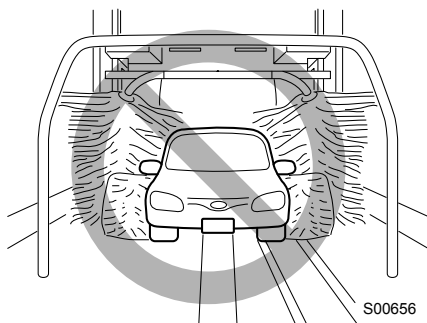


- Pour votre sécurité, ne testez pas le système de freinage avant collision par vous-même. Il se peut que le véhicule ne s'arrête pas ou que la fonction ne marche pendant le test et ceci peut être à l'origine d'un accident inattendu.
- Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Si l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
 - Pression des pneus non conforme.*
 - Roue de secours temporaire en service.*
 - Pneus usés excessivement ou dont le niveau d'usure est inégal.*
 - Taille des pneus non conforme.*
 - Pneus réparés à l'aide du kit de réparation de pneu crevé.
 - Suspension modifiée.
 - Chaînes en place sur les roues.
 - Phares sales ou mal réglés (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter).
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Témoin de freinage allumé.
 - Véhicule incliné sous l'effet d'une charge lourde.
 - Nombre maximum de passagers et/ou poids total autorisé en charge dépassé.

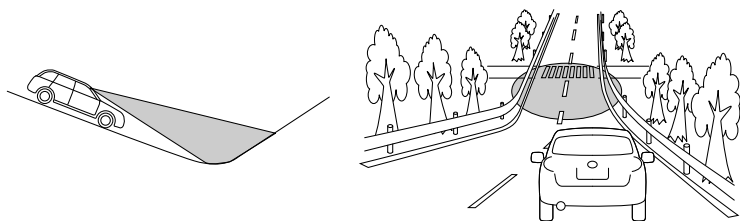
* Les roues (jantes et pneus) assurent des fonctions critiques. Utilisez les pièces adéquates. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.

 **ATTENTION**

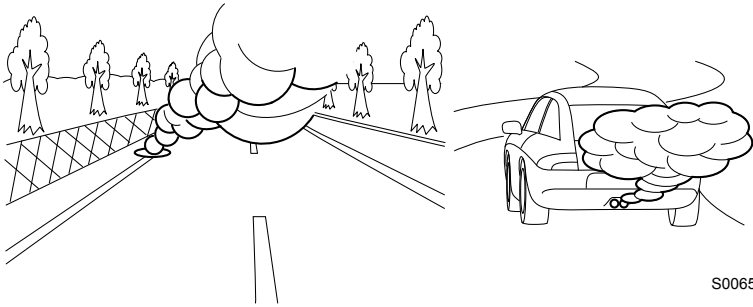
- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait être activé de façon intempestive.
 - Véhicule en remorquage
 - Pendant le chargement du véhicule sur un plateau
 - Pendant un test sur dynamomètre, rouleaux ou autre équipement similaire
 - Véhicule levé, moteur démarré et roues en rotation
 - Passage à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée effleurant le véhicule
 - Dans un poste de lavage



- Dans les cas suivants, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment.
 - Passage d'une barrière automatique (ouverture et fermeture)
 - En roulant très près du véhicule situé devant
 - Route présentant de fréquents changements d'angle de pente

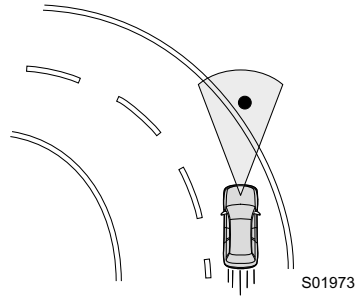


- Traversée de brouillard, vapeur ou fumée
- Le gaz d'échappement dégagé par le véhicule situé devant est visible même par temps froid, etc.



S00652

- Obstacle dans un virage ou à une intersection
- Passage à proximité immédiate d'un véhicule ou autre objet
- Pendant une manœuvre d'arrêt effectuée très près d'un mur ou d'un véhicule
- Chargement ou accessoires dépassant du pare-chocs avant: la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir prévenir une collision.
- Pendant le freinage automatique, la pédale de freins peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer la pédale davantage pour augmenter le freinage.



S01973

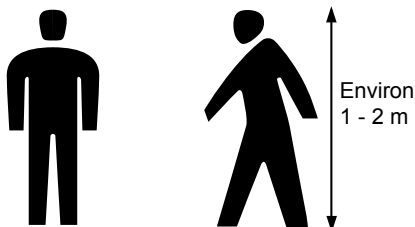


REMARQUE

- Lorsque le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé s'allume, cette fonction ne se met pas en marche.
- * Reportez-vous à la page 51.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight détecte également les piétons. La détection des personnes repose sur les tailles, les formes et les mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est clair et que l'équilibre droite/gauche est symétrique.



S00693



DANGER

La fonction de freinage avant collision du système EyeSight considère les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les situations suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Groupe de piétons
- Personne se tenant près d'un mur ou d'un obstacle
- Personne portant un parapluie
- Personne portant des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement
- Personne portant un objet volumineux
- Personne penchée, accroupie ou allongée
- Personne se tenant dans un emplacement sombre
- Personne sortant brutalement du champ de vision

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Si un obstacle est présent sur la voie, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur, d'activer la commande de freinage et d'allumer les feux stop.

(1) Alerte de distance de sécurité:

Si le système établit qu'il y a un risque de collision, l'avertisseur sonore émet des sons brefs et les témoins de l'affichage du compteur et de l'affichage multifonctions s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en service.

Cette alerte cesse dès qu'une distance de sécurité est rétablie, après que le conducteur ait ralenti en enfonçant la pédale de freins.

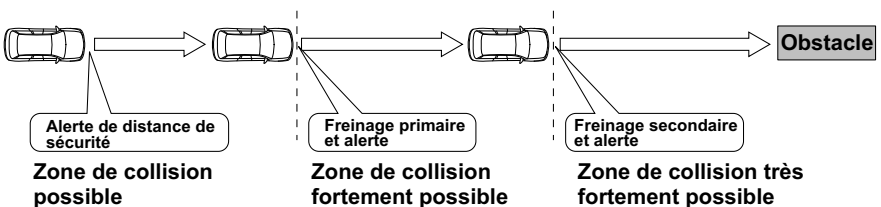
(2) Freinage primaire et alerte:


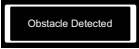
Si le système établit qu'il y a un risque de collision avec un obstacle, l'avertisseur sonore émet des sons brefs (bips), les témoins de l'affichage du compteur et de l'affichage multifonctions s'allument afin d'alerter le conducteur et la commande de freinage est activée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque d'accident, le freinage est désactivé.

(3) Freinage secondaire et alerte:

Si le système détermine que le risque d'accident est extrêmement élevé, l'avertisseur sonore passe à une tonalité continue, et la puissance de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le freinage continue.


Lorsque le véhicule s'arrête, un avertisseur sonore fait retentir trois bips courts et un long. La fonction de freinage automatique est annulée environ 2 secondes après l'arrêt du véhicule et le véhicule commence graduellement à se déplacer lentement vers l'avant.



Système mis en marche	Force du freinage automatique	Affichage du compteur	Affichage multifonctions	Type d'avertisseur sonore
Alerte de distance de sécurité	Aucun freinage	 (Clignotement)	Canada uniquement	Bips brefs
Freinage primaire et alerte	Modéré			Bips brefs répétés
Freinage secondaire et alerte	Fort		(Pour les États Unis: sur l'affichage du compteur)	Bip continu



ATTENTION

Le système de freinage avant collision n'intervient ni lorsque l'indicateur d'avertissement EyeSight () est allumé (fixe ou clignotant), ni lorsque l'EyeSight s'arrête temporairement



REMARQUE

Les freinages avant collision primaire et secondaire ne peuvent pas fonctionner dans les conditions suivantes.

- Lorsque la vitesse du véhicule est inférieure à environ 1 km/h ou supérieure à environ 160 km/h.
- Lorsque le contrôle de dynamique de véhicule est en marche.

Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé avec freinage primaire ou secondaire (c.-à-d. que le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle), si le conducteur presse la pédale de freins, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.



ATTENTION

L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de freins pendant que l'alerte de distance de sécurité est active. (Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée sur la pédale de freins.)

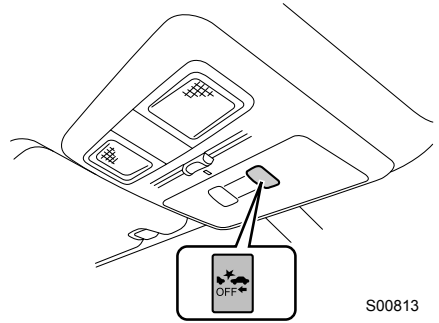


REMARQUE

- La fonction d'assistance au freinage avant collision n'est pas opérationnelle à 10 km/h ou moins et à 160 km/h ou plus.
- Les informations relatives à la fonction d'assistance au freinage sont communiquées dans le Manuel du conducteur.

Désactivation du système de freinage avant collision

Une pression de 2 secondes minimum sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision provoque le retentissement d'un bref bip et désactive ce système, y compris l'assistance au freinage avant collision. Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume. Pour réactiver cette commande, appuyez pendant au moins deux secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'éteint.



S00813



REMARQUE

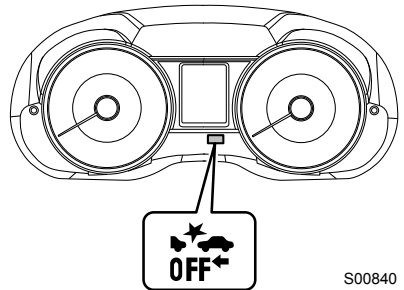
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la commande de gestion de l'accélérateur avant collision.
- Même si le système de freinage avant collision a été désactivé, le prochain redémarrage du moteur réactivera ce système. Par défaut, ce système est activé à chaque démarrage du moteur.

■ Témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision est désactivé.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants:

- Désactivation du contrôle de dynamique de véhicule par pression sur la touche VDC OFF
- Défaillance du système EyeSight
- * Reportez-vous à la page 76.
- Arrêt momentané du système EyeSight
- * Reportez-vous à la page 77.



S00840

Gestion de l'accélérateur avant collision

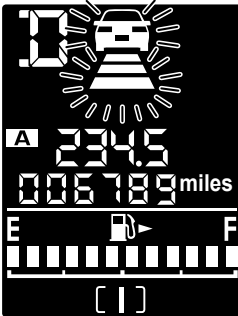
Lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée excessivement (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire descendre le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S00841

Pendant l'activité du système, l'avertisseur sonore émet plusieurs sons brefs et l'indicateur de véhicule devant vous ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité clignotent sur l'affichage du compteur. De plus, un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions. Cette fonction n'intervient que lorsque le levier de sélection se trouve sur la position **D** ou **M**.

<Affichage du compteur>



S01003

<Affichage multifonctions>

Canada uniquement
(Pour les États-Unis: sur l'affichage du compteur)



S00836



DANGER

Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l'accélérateur avant collision. La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas prévue pour de nombreux cas de prévention d'accident. Avant de démarrer et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier de sélection ainsi que les positions respectives des pédales, et observez vos alentours. Si vous ne comptez que sur la gestion de l'accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.

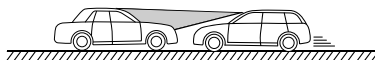
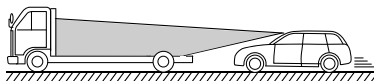
- La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas prévue pour tenir le véhicule à l'arrêt.

- La gestion de l'accélérateur avant collision ne diminue pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas prévue pour prévenir les collisions.
- La gestion de l'accélérateur avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté devant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération si aucun obstacle n'est détecté (aux alentours d'une falaise, etc.)
- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l'accélérateur avant collision pour commander l'accélération: un accident pourrait en résulter
- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, les caméras stéréo peuvent considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion de l'accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion de l'accélérateur avant collision.
- * Reportez-vous à la page 57.
- Selon les situations suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision risque de ne pas être activée :
 - Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et déplacement latéral (décalage).
 - Détection assurée par les caméras stéréo
Dans les cas ci-dessous, la fonction est particulièrement susceptible de ne pas être activée:
 - Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense)
 - Mauvaise visibilité due à la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air
 - Mauvais éclairage (lever ou fin du jour) ou conduite de nuit
 - Zone sombre (parking intérieur, etc.)
 - Obstacle hors du champ éclairé par les projecteurs
 - Forte luminosité de face (lever/coucher de soleil, feux de route des véhicules, etc.)
 - Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise
 - Pare-brise mal essuyé pendant ou après l'utilisation du lave-glace
 - Détection adéquate des obstacles rendue impossible en raison de la présence de gouttelettes d'eau sur le pare-brise ou de l'obstruction du champ de vision des caméras stéréo par les balais d'essuie-glace
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
 - Obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule surbaissé, etc.)
 - Obstacle plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - Enfants, animaux de petite taille
 - Personnes assises ou allongées

Suite à la page suivante ⇒

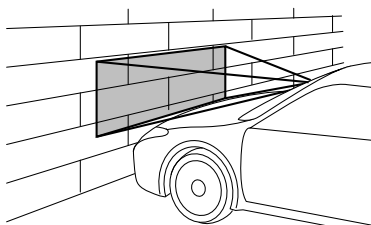
⇒ Suite de la page précédente

- Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé ou si l'objet est de petite taille (ex.: remorque, véhicule venant en sens inverse, etc.), ou encore si votre véhicule en est trop proche, le système risque de confondre une autre partie du véhicule avec son arrière et de ne pas fonctionner convenablement.



S01932

- Face à une clôture, un mur ou un portail présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou recouverte d'un miroir.

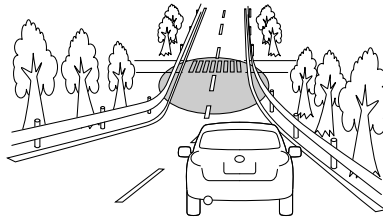
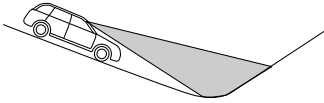


S00653

- Obstacle (voiture, deux roues, piéton, enfant ou animal) traversant la voie ou la quittant brusquement
- Au démarrage, changement de voie de circulation plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
 - Virages et déclivités prononcés
- Le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement.
- Pour votre sécurité, ne testez pas la gestion de l'accélérateur avant collision par vous-même. Il est possible que la fonction ne marche pas lors du test et ceci peut provoquer un accident inattendu.

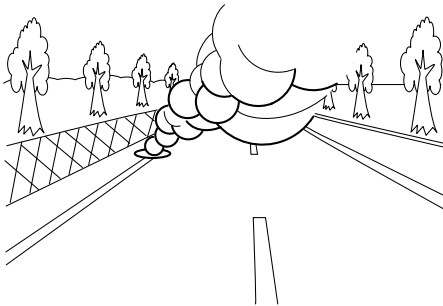


- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l'accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l'accélérateur avant collision pourrait être activée de façon intempestive.
 - Véhicule en remorquage
 - Pendant le chargement du véhicule sur un plateau
 - Pendant un test sur dynamomètre, rouleaux ou autre équipement similaire
 - Véhicule levé, moteur démarré et roues en rotation
 - Passage à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée effleurant le véhicule.
 - Lors d'une conduite sportive sur un circuit, etc.
- Dans les cas suivants, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment.
 - Proximité excessive avec le véhicule situé devant
 - Passage d'un portail automatique
 - Route présentant de fréquents changements d'angle de pente



S00901

- Traversée de brouillard, vapeur ou fumée

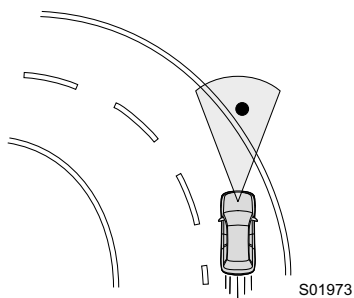


S00652

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Obstacle dans un virage ou à une intersection



- Passage à proximité immédiate d'un véhicule ou autre objet
- Pendant une manœuvre d'arrêt effectuée très près d'un mur ou d'un véhicule



REMARQUE

La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la commande de gestion de l'accélérateur avant collision.

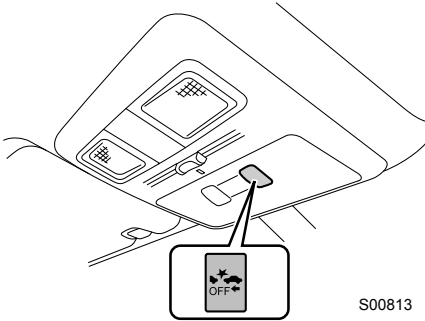
* Reportez-vous à la page 51.

Désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision

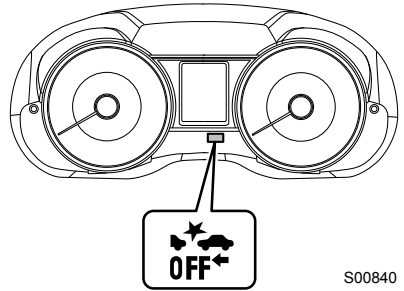
Une pression de 2 secondes minimum sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision provoque le retentissement d'un bref bip et désactive ce système. Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette commande, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'éteint.

* Reportez-vous à la page 51.



S00813



S00840



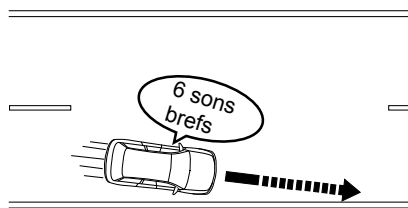
REMARQUE

- La désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision est accompagnée par celle du système de freinage avant collision.
- Si la gestion de l'accélérateur avant collision a été désactivée, l'extinction du contact et le redémarrage du moteur réactivera cette fonction. Par défaut, la gestion de l'accélérateur avant collision est activée à chaque redémarrage du moteur.

Alerte de sortie de voie

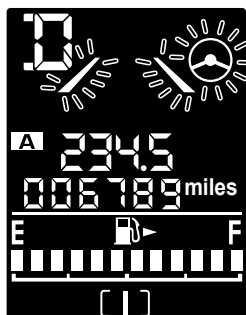
À partir de 50 km/h, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.

Lorsque l'alerte de sortie de voie intervient, l'avertisseur sonore émet six sons brefs (bips) et le témoin de volant ainsi que les témoins de voie droite/gauche de l'affichage du compteur clignotent tous en même temps. De plus, un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions.



S00649

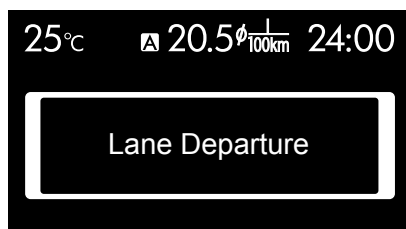
<Affichage du compteur>



S01004

<Affichage multifonctions>

Canada uniquement
(Pour les États-Unis: sur l'affichage du compteur)



S00846

Si le louvoiement n'a pas été corrigé après l'activation de l'avertisseur sonore, l'alerte de sortie de voie intervient plus vite que d'habitude.

* Reportez-vous à la page 61.



DANGER

L'alerte de sortie de voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus le véhicule sur sa voie de circulation d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour tenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident. L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie au sol. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) pour avertir le conducteur.

**ATTENTION**

Dans les cas ci-dessous, l'alerte de sortie de voie n'intervient pas ou risque de ne pas intervenir:

- Vitesse inférieure ou égale à 50 km/h
- Pendant environ 7 secondes après une première intervention de l'alerte de sortie de voie
- Pendant un braquage important du volant
- Pendant ou immédiatement après l'utilisation de la pédale de freins
- Pédale d'accélérateur presque en bout de course pendant ou immédiatement après une accélération
- Proximité excessive avec le véhicule situé devant
- Pendant l'utilisation des clignotants et durant environ 7 secondes après le retour de la commande de clignotants en position de repos
- Après intervention de l'alerte de sortie de voie, si le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie
- Voie de circulation trop étroite
- Difficulté de détection des marquages au sol par les caméras
 - Voie de circulation non marquée (bande blanche) ou marquage très usé
 - Marquage au sol d'une couleur proche de celle de la chaussée, difficile à détecter
 - Marquages de voie trop fins
- Braquage du volant répondant à une manœuvre d'évitement exécutée par le véhicule situé devant

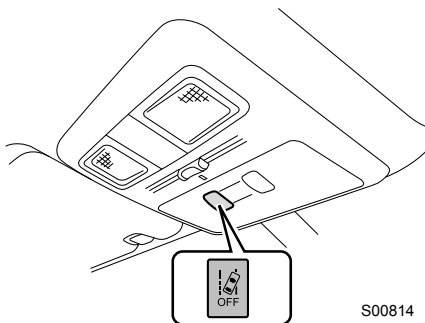
**REMARQUE**

- Dans les cas suivants, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
 - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée
 - Limites entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
 - Marquages doubles, etc.
 - Ombres projetées par les glissières de sécurité, etc.
 - Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de sortie de voie est inactive.
- * Reportez-vous à la page 60.

Désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour arrêter l'alerte de sortie de voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Un bref bip retentit et l'alerte de sortie de voie se désactive. Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, maintenez à nouveau enfoncée la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lors de l'activation de cette fonction, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.



S00814



REMARQUE

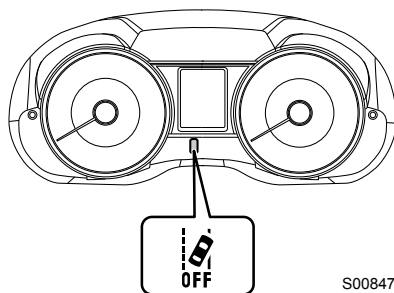
- L'alerte de dérive sur la voie est désactivée en même temps que l'alerte de sortie de voie.
- Même si l'alerte de sortie de voie a été désactivée, l'extinction du contact et le redémarrage du moteur la réactivera. Par défaut, l'alerte de sortie de voie est activée à chaque démarrage du moteur.

■ Témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint. Il s'allume lorsque la fonction d'alerte de sortie de voie est désactivée.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants:

- Désactivation du contrôle de dynamique de véhicule par pression sur la touche VDC OFF
- Défaillance du système EyeSight
- * Reportez-vous à la page 76.
- Arrêt momentané du système EyeSight
- * Reportez-vous à la page 77.

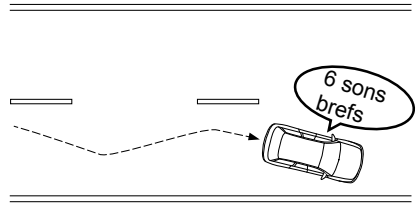


S00847

Alerte de dérive sur la voie

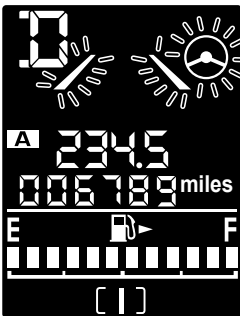
Cette fonction détecte le louvoiement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie intervient, l'avertisseur sonore émet six sons brefs, le témoin de volant clignote et les témoins de voie clignent alternativement à droite et à gauche sur l'affichage du compteur. De plus, un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions.

Cette fonction n'est opérationnelle qu'à partir de 50 km/h.



S00650

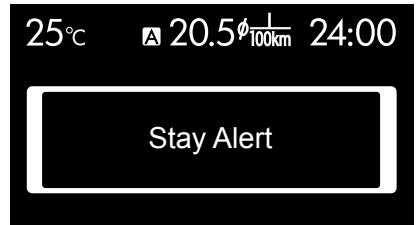
<Affichage du compteur>



S01004

<Affichage multifonctions>

Canada uniquement
(Pour les États-Unis: sur l'affichage du compteur)



S00849



L'alerte de dérive sur la voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne corrige pas le louvoiement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour prévenir le louvoiement: un accident pourrait en résulter.



Dans les cas ci-dessous, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Route sinueuse
- Importantes fluctuations de la vitesse
- Juste après un changement de voie de circulation
- Difficulté de détection des marquages au sol par les caméras stéréo EyeSight
 - Voie de circulation non marquée (bande blanche, etc.) ou marquage très usé
 - Marquage au sol d'une couleur proche de celle de la chaussée, difficile à détecter
 - Marquages de voie trop fins



REMARQUE

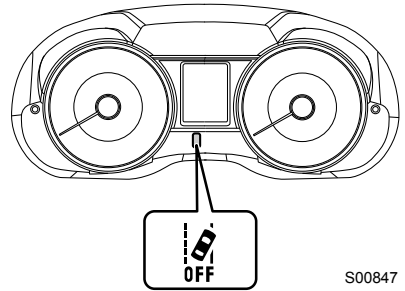
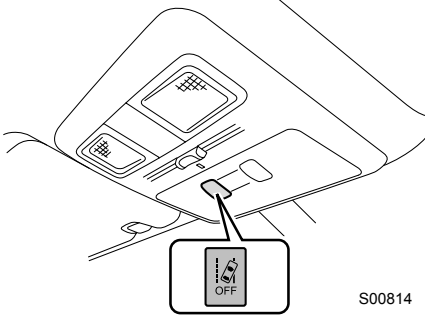
- La détection du louvoisement repose sur plusieurs minutes de données de conduite. Le louvoisement ne peut donc pas être détecté dès le début. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps après la fin du louvoisement.
 - Par ailleurs, le système d'alerte de dérive sur la voie est susceptible d'émettre une alarme si le conducteur est fatigué ou insuffisamment concentré sur la conduite. Reposez-vous aussi souvent que nécessaire.
 - Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de dérive sur la voie est inactive.
- * Reportez-vous à la page 60.

Désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Pour arrêter l'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsque cette fonction est désactivée, un bref bip retentit et le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lors de l'activation de cette fonction, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.

* Reportez-vous à la page 60.

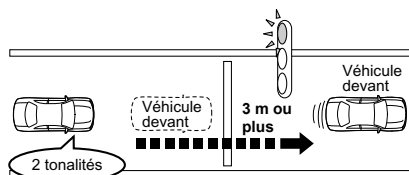


REMARQUE

- L'alerte de sortie de voie est désactivée en même temps que l'alerte de dérive sur la voie.
- Même si l'alerte de dérive sur la voie a été désactivée, l'extinction du contact et le redémarrage du moteur la réactivera. Par défaut, l'alerte de dérive sur la voie est activée à chaque démarrage du moteur.

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

À l'arrêt, cette fonction avertit le conducteur (via un avertisseur sonore et l'indicateur de véhicule devant vous de l'affichage multi-informations) s'il est toujours arrêté alors que le véhicule situé devant a démarré. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes avec un espace-ment d'environ 10 mètres, le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier a démarré et parcouru environ 3 mètres alors que le vôtre est toujours immobile.

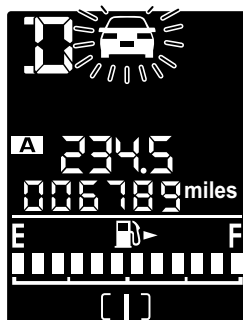


S00632

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier de sélection se trouve sur la position **D**, **M** ou **N**.

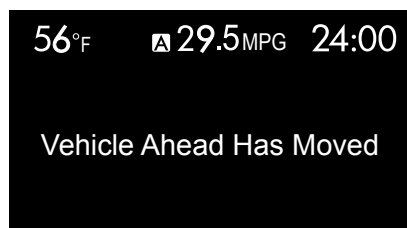
Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, l'avertisseur sonore émet un signal à deux tonalités et l'indicateur de véhicule devant vous sur l'affichage du compteur clignote. De plus, un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions.

<Affichage du compteur>



S01005

<Affichage multifonctions>



S00906



REMARQUE

- La fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activée et désactivée.
- * Reportez-vous à la page 79.
- Dans les cas suivants, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous risque d'intervenir même si le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir alors qu'il a commencé à avancer:
 - Passage d'un deux roues ou objet similaire entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
 - Conditions météorologiques ou état de la route empêchant la détection du véhicule situé devant.
 - Perte du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight.
 - Cette fonction ne peut pas être activée lorsque le levier de sélection se trouve sur l'une des positions **D**, **M** ou **N** si le conducteur n'a pas appuyé sur la pédale de freins.

Régulateur de vitesse classique

À propos du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroute, voie express et voie rapide. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur (entre environ 40 et 145 km/h). Ne dépassez pas les limites de vitesse autorisées.



DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. Soyez vigilant et, le cas échéant, freinez afin de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les cas suivants afin d'éviter de provoquer des accidents: ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Circulation dense ou virages très prononcés
Votre vitesse risque de ne pas convenir aux conditions qui prévalent, induisant ainsi un risque d'accident.
 - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Descentes prononcées
La vitesse définie pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins pourraient surchauffer.
 - Lorsque vous tractez une remorque.



ATTENTION



Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse, pensez à vérifier l'écran d'affichage afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné: Régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique

	Affichage du compteur	Affichage multifonctions
Régulateur de vitesse adaptatif		
Régulateur de vitesse classique		

S00907




REMARQUE

- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant au moins deux secondes sur la touche  (paramétrage de distance de sécurité).
(Cette commande n'est valide que si la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est actif.)
- Même lorsque la fonction EyeSight s'arrête temporairement, le régulateur de vitesse classique peut être utilisé



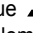

Utilisation du régulateur de vitesse classique

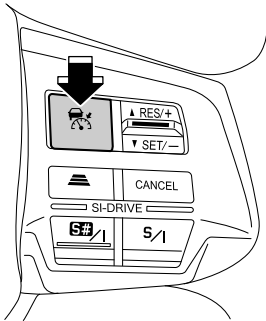
Le régulateur de vitesse classique est disponible lorsque les conditions ci-dessous sont réunies.

- Levier de sélection sur la position .
- Pédale de freins au repos.
- Vitesse comprise entre 40 km/h et 145 km/h.

■ Lors du réglage du régulateur de vitesse classique

(1) Mise du régulateur de vitesse classique en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce point, le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) ainsi que  (distance de sécurité) apparaissent sur l'affichage EyeSight du compteur. Le compteur kilométrique passe sur la zone d'affichage de vitesse définie, qui affiche la mention "-- MPH (pour les États-Unis) ou km/h (pour le Canada)". Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est activée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.



S00815



Affichage EyeSight


Affichage READY


S00886

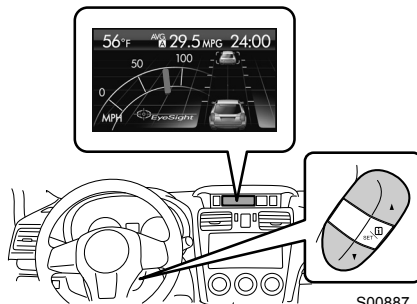
Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.




REMARQUE


Lorsque le régulateur de vitesse principal est activé en appuyant sur le bouton , l'affichage multifonctions passe sur l'écran EyeSight.

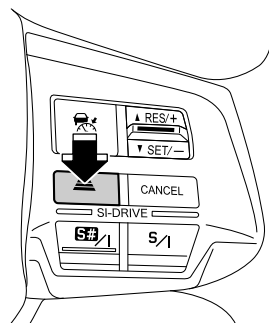
Pour revenir sur l'affichage du triple compteur ou de l'horloge, tirez la commande du volant  vers vous.



S00887

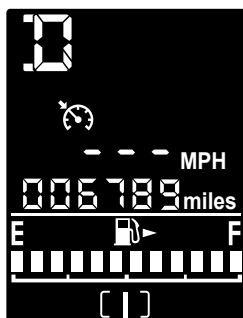
(2) Pour passer du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche  (distance de sécurité) pendant au moins deux secondes. L'avertisseur sonore émet un son bref.

À ce moment, le témoin de distance de sécurité s'éteint, le témoin  (régulateur de vitesse classique) s'allume sur l'affichage du compteur et l'affichage multifonctions affiche un autre écran.



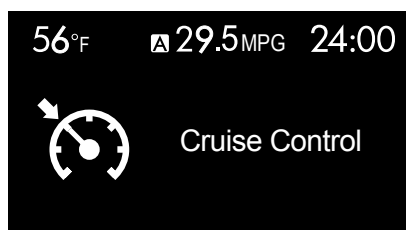
S00829

<Affichage du compteur>



S00908

<Affichage multifonctions>



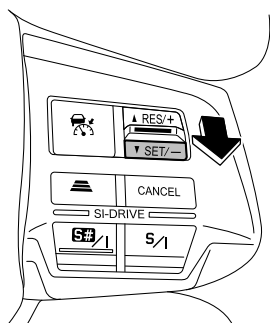
S00909

(3) Enfoncez ou relâchez la pédale d'accélérateur pour régler la vitesse du véhicule sur la vitesse souhaitée.

(4) Lorsque la vitesse du véhicule atteint celle souhaitée, appuyez sur le bouton "SET/-".

La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse définie, et la conduite à vitesse constante est lancée.

L'indicateur **SET** est affiché sur l'affichage du compteur.



S00818



S00910


**DANGER**

Avec le régulateur de vitesse classique, le signal "Freinez davantage" n'intervient pas.

**ATTENTION**

En mode de régulateur de vitesse classique, il n'y a aucune commande d'accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d'accélérateur et freins en fonction des circonstances.

**REMARQUE**

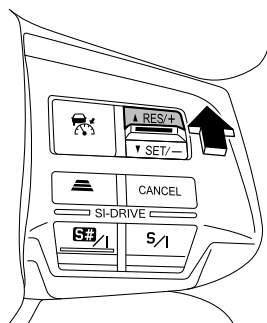
- La vitesse du véhicule définie peut être réglée entre 40 km/h et 145 km/h.
- En mode de régulateur de vitesse classique, la vitesse du véhicule définie n'est pas affichée sur l'affichage multifonctions.
- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse définie.
- Pour revenir en mode de régulateur de vitesse adaptatif, désactivez le régulateur de vitesse classique puis appuyez sur la touche  (distance de sécurité) pendant au moins deux secondes.
- Pour les modèles turbo, lorsque la vitesse du véhicule est réglée alors que le mode S# (mode Sports Sharp) du SI-DRIVE est sélectionné, l'affichage de la position du rapport dans le compteur passe de la position actuelle à la position **D**.

■ Augmenter la vitesse cible du véhicule

● En utilisant le bouton RES/+

- Appuyez brièvement sur le bouton RES/+.
Chaque pression sur le bouton augmente la vitesse cible du véhicule par incréments de 5 km/h.
- Appuyez sur le bouton RES/+ en continu.
Tant que le bouton est enfoncé, la vitesse cible du véhicule augmente par incréments de 1 km/h.

Lorsque vous utilisez le bouton, la vitesse cible du véhicule change sur l'affichage du compteur.

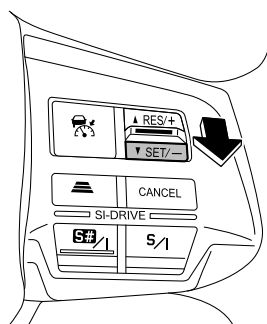


S00822

● En utilisant la pédale d'accélérateur

Enfoncez la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse.

Dès que la vitesse souhaitée est atteinte, appuyez sur le bouton SET/-. La vitesse cible du véhicule est réglée sur la vitesse du véhicule atteinte lorsque vous appuyez sur le bouton, et la vitesse cible du véhicule est affichée sur l'affichage du compteur.



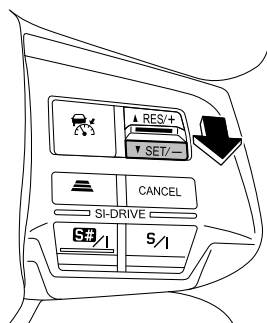
S00818

■ Réduire la vitesse cible du véhicule

● En utilisant le bouton SET/-

- Appuyez brièvement sur le bouton SET/-.
Chaque pression sur le bouton réduit la vitesse cible du véhicule par incréments de 5 km/h.
- Appuyez sur le bouton SET/- en continu.
Tant que le bouton est enfoncé, la vitesse cible du véhicule diminue par incréments de 1 km/h.

Lorsque vous utilisez le bouton, la vitesse cible du véhicule change sur l'affichage du compteur.



S00818

● En utilisant la pédale de frein

Enfoncez la pédale de frein pour réduire la vitesse du véhicule (le régulateur de vitesse adaptatif est annulé).

Dès que la vitesse souhaitée est atteinte, appuyez sur le bouton SET/-. La vitesse cible du véhicule est réglée sur la vitesse du véhicule atteinte lorsque vous appuyez sur le bouton, et la vitesse cible du véhicule est affichée sur l'affichage du compteur.


■ Accélérer le véhicule temporairement

Enfoncez la pédale d'accélérateur pour accélérer temporairement le véhicule.

Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse cible du véhicule.



REMARQUE

Pour les modèles turbo, l'indicateur de vitesse sur l'affichage du compteur passe de la position  à la position actuelle du rapport lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée.

■ Ralentir temporairement le véhicule

Enfoncez la pédale de frein pour ralentir le véhicule temporairement. (Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé.)

La vitesse du véhicule définie sur l'affichage du compteur reste affichée et passe au mode d'attente (l'indicateur SET disparaît).

Pour revenir à la vitesse du véhicule définie, appuyez sur le bouton RES/+.



L'affichage SET disparaît

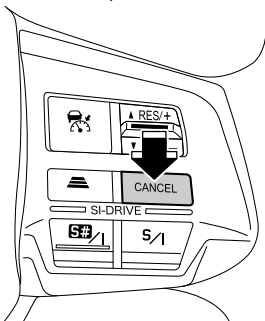
S00911

■ Désactivation du régulateur de vitesse classique

● Désactivation par action du conducteur

- Appuyez sur la touche CANCEL.
- Appuyez sur la pédale de freins.

La vitesse du véhicule définie sur l'affichage du compteur reste affichée et passe au mode d'attente (l'indicateur SET disparaît).




S00831

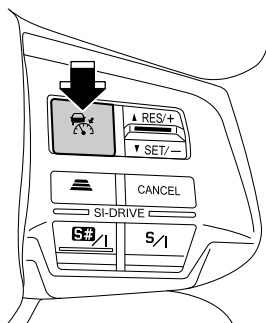


L'affichage SET disparaît

S00911

- Appuyez sur le bouton  (régulateur de vitesse.)


L'affichage EyeSight du compteur disparaît et le régulateur de vitesse classique se désactive.



S00815

● Désactivation automatique par le système

Dans les cas suivants, l'avertisseur sonore émet un signal long et le régulateur de vitesse est automatiquement désactivé.

- Le levier de sélection est sur une position autre que **D**.
 - Le régulateur de vitesse redevient disponible lorsque le levier est ramené sur la position **D**.
- Un commutateur de changement de rapport a été activé alors que le levier était sur la position **D**.
 - Le régulateur de vitesse redevient disponible lorsque le commutateur de changement de rapport n'est pas utilisé pendant un moment. (Le rapport revient à la position **D** à moins que le mode S# (mode Sports Sharp) du SI-DRIVE soit sélectionné pour les modèles turbo.)
- Le contrôle de dynamique du véhicule a été arrêté.
 - Le régulateur de vitesse redevient disponible dès la réactivation du contrôle de dynamique du véhicule.
- Le mode X est activé. (L'indicateur de mode X  s'allume.)
 - Le régulateur de vitesse redevient disponible lorsque le mode X est désactivé.
- Ralentissement à 30 km/h ou moins (côte raide, etc.)
- Accélération à 160 km/h ou plus (descente raide, etc.)
- Activation du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
- Ouverture d'une portière (conducteur, passager avant ou hayon).
- La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée.
- Le frein de stationnement est activé (lorsque le témoin d'avertissement de frein s'allume).
- Défaillance du système EyeSight. (Reportez-vous à la page 76, "Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané".)
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- Déclivité prononcée.



DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur une chaussée glissante.
Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

 **ATTENTION**

Si le levier sélecteur est mis sur la position **N**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement désactivé. Toutefois, ne mettez pas le levier sélecteur sur la position **N** pendant la conduite, sauf en cas d'urgence. Cela éliminerait la tendance du moteur à freiner le véhicule.

 **REMARQUE**

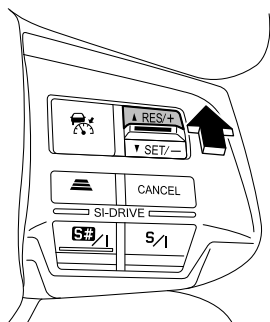
- Si le système EyeSight fonctionne mal, l'indicateur d'avertissement EyeSight, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument. Un écran pop up sera affiché sur l'affichage multifonctions. Si cela se produit, stationnez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique ne peut pas être utilisé. Cela ne gêne en aucun cas la conduite normale, mais toutefois, faites vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
- * Reportez-vous à la page 76.
- Après une désactivation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué la désactivation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est peut-être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

■ Reprise après une désactivation temporaire (réinitialisation de la vitesse définie)

Pour régler la vitesse du véhicule sur une vitesse définie précédemment, appuyez sur le bouton RES/+.

(L'affichage du compteur affiche à nouveau la condition réglée.)

Une reprise est possible lorsqu'une vitesse du véhicule a été réglée précédemment, et que la vitesse actuelle du véhicule est supérieure à environ 30 km/h.




S00822



S00910



REMARQUE

- L'effacement de la vitesse de véhicule mémorisée intervient dans les cas suivants:
 - Commande principale de régulateur de vitesse désactivée par pression sur le bouton  (régulateur de vitesse).
 - Activation du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
 - Basculement du mode de régulateur de vitesse classique au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Le véhicule peut rouler à une vitesse constante comprise entre 40 km/h et 145 km/h.
- Si aucune vitesse de véhicule n'a été sauvegardée dans la mémoire (vitesse antérieure), il est impossible de revenir à une autre vitesse en appuyant sur la touche RES/+.

Liste des tonalités de l'avertisseur sonore

Tonalité	État d'activation	Page de référence
Un seul bip continu	Système de freinage avant collision: Freinage secondaire et alarme actifs	☆ Reportez-vous à la page 49.
3 bips courts et un long	Système de freinage avant collision: Le freinage automatique est annulé après que le véhicule ait été arrêté par le fonctionnement du freinage secondaire et de l'alarme.	☆ Reportez-vous à la page 49.
	Régulateur de vitesse adaptatif: Le freinage automatique est annulé après que le véhicule ait été arrêté en raison de l'arrêt du véhicule vous précédant.	☆ Reportez-vous à la page 37.
Un bip long	Régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique désactivé automatiquement	☆ Reportez-vous aux pages 38 et 72.
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision Freinage primaire actif	☆ Reportez-vous à la page 49.
	Système de freinage avant collision Alerte de distance de sécurité active	
	La gestion de l'accélérateur avant collision est active.	☆ Reportez-vous à la page 52.
	Signal "Freinez davantage" du régulateur de vitesse adaptatif actif.	☆ Reportez-vous à la page 42.
6 bips courts	Alerte de sortie de voie active	☆ Reportez-vous à la page 58.
	Alerte de dérive sur la voie active	☆ Reportez-vous à la page 61.
1 bip court	L'un des événements suivants est intervenu alors que le régulateur de vitesse adaptatif était en service: - Détection d'un véhicule devant . - Fin de la détection d'un véhicule devant*.	☆ Reportez-vous à la page 30.
	Changement du mode de fonctionnement du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique).	☆ Reportez-vous à la page 67.
	Défaillance du système EyeSight.	☆ Reportez-vous à la page 76.
	Système EyeSight en arrêt momentané.	☆ Reportez-vous à la page 77.
	Le système de freinage avant collision est activé ou désactivé.	☆ Reportez-vous à la page 51.
	L'alerte de sortie de voie est activée ou désactivée.	☆ Reportez-vous à la page 60.
Bip à deux tonalités	Alerte de démarrage du véhicule devant vous active*.	☆ Reportez-vous à la page 64.

*La tonalité signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule situé devant (alerte de détection de véhicule situé devant) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées et désactivées.

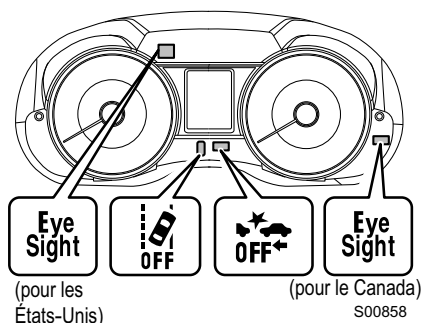
* Reportez-vous à la page 79.

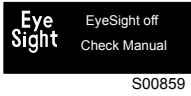
Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané

Les témoins de l'affichage du compteur ainsi que l'affichage multifonctions informent le conducteur de toute défaillance détectée dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Défaillances (y compris les défauts de positionnement et d'angle des caméras stéréo)

L'avertisseur sonore émet 1 bip court et le témoin d'avertissement EyeSight ^{EyeSight} clignote ou s'allume. Simultanément, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument également. Un message apparaît sur l'affichage multifonctions.



Écran affiché	Cause	Action
<p><Affichage multifonctions></p> 	Défaillance du système EyeSight ou défaut de positionnement/angle des caméras stéréo.	Contrôler et régler si nécessaire. Consultez un concessionnaire SUBARU.

ATTENTION

Dans les conditions suivantes, le témoin d'avertissement EyeSight s'allume. Tant que ce dernier est allumé, le système EyeSight ne peut pas être utilisé.

- Les caméras stéréo sont défectueuses. Contactez votre concessionnaire SUBARU pour une inspection.
- Les composants liés au système EyeSight sont défectueux (par exemple, le témoin d'avertissement du moteur s'allume). Arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr, et contactez votre concessionnaire SUBARU pour une inspection.

REMARQUE

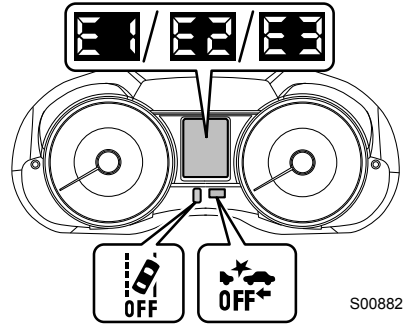
- Si le témoin d'avertissement EyeSight s'allume (fixe ou clignotant), arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur puis redémarrez.
- Si le témoin s'allume toujours (fixe ou clignotant) après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite normale reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

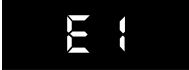
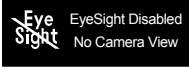
■ Arrêt momentané




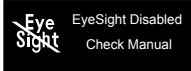
L'avertisseur sonore émet un son court et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument en même temps.

Un symbole allant de "E1" à "E3" est affiché sur l'affichage du compteur, et un écran pop up est affiché sur l'affichage multifonctions. (Lorsque le régulateur de vitesse principal est désactivé, ils ne s'affichent pas.)

Une fois la cause éliminée, le mode d'arrêt momentané est désactivé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



Écran affiché	Cause	Action
<p><Affichage du compteur></p>  <p>S00861</p> <p><Affichage multifonctions></p>  <p>S00862</p>	<p>Les caméras stéréo ont du mal à détecter les objets devant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pare-brise sale ou embué • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité de l'avant • Températures extrêmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité est intense, le système EyeSight redémarre une fois que le véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. D'autre part, le système redémarre dès que le fonctionnement des caméras redevient stable, une fois que l'écran "E1" fait place à l'écran "E2". Dans les deux cas, le redémarrage du système peut prendre un certain temps. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps est écoulé, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

Écran affiché	Cause	Action
<p><Affichage du compteur></p>  <p>S00863</p> <p><Affichage multifonctions></p>  <p>S00864</p>	<p>Températures très basses ou très hautes</p>	<p>Le système redémarre dès que la température revient dans la plage de fonctionnement de EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est normale, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>
<p><Affichage du compteur></p>  <p>S00865</p> <p><Affichage multifonctions></p>  <p>S00866</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage du système EyeSight • Le système a établi que le véhicule est très incliné. • Le freinage secondaire avant collision est intervenu trois fois depuis le démarrage du moteur. • Lorsque le moteur s'arrête (sauf en cas d'arrêt provoqué par la fonction d'arrêt et de démarrage). 	<p>Le système redémarre dès que la cause est éliminée. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>








REMARQUE

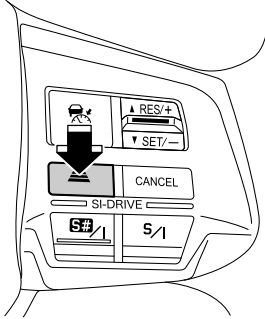
Lorsqu'un symbole allant de "E1" à "E3" (indicateurs d'arrêt temporaire de l'EyeSight) est affiché, aucune fonction EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

Fonctions de personnalisation

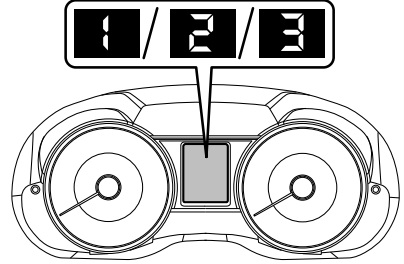
■ Comment personnaliser

La fonction de personnalisation peut être utilisée lorsque le moteur est en marche, que le régulateur de vitesse principal est désactivé (l'indicateur  ou  n'est pas affiché sur le compteur) et le levier sélecteur est en position .




- (1) Pour activer le mode de personnalisation, appuyez sur le bouton  (paramètre de distance de sécurité) pendant au moins 2 secondes.
- (2) Lorsque le bouton  (paramètre de distance de sécurité) est enfoncé, l'élément de personnalisation et son réglage actuel sont affichés sur l'affichage du compteur. Chaque pression du bouton change l'élément de personnalisation.



S00829

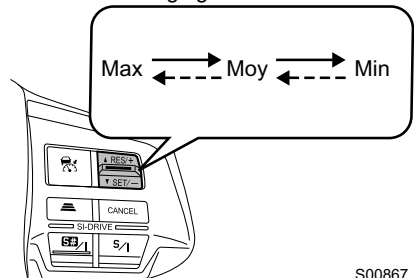


S00867


Affichage	Élément	Paramètres	Réglage par défaut
	Volume d'alerte	Max/Moy/Min	Moy
	Alerte de détection de véhicule situé devant	Activée/Désactivée	Activée
	Alerte de démarrage du véhicule devant vous	Activée/Désactivée	Activée

- (3) Lorsque vous appuyez sur le bouton RES/+ ou SET/-, le réglage change. (Un bip retentit après un changement de réglage.)
- (4) Le réglage peut être déterminé lorsque le bouton RES/+ ou SET/- est relâché.

EX.: Réglage de volume d'alerte



S00867

- (5) Pour sortir du mode de personnalisation, effectuez une des opérations suivantes.
 - Placez le contacteur d'allumage sur la position ACC ou LOCK (OFF).
 - Activez le régulateur de vitesse principal.
 - Placez le levier sélecteur sur une autre position que .

● Réglage de volume d'alerte

Le volume peut être réglé sur Max, Moy, ou Min. Lorsque le bouton RES/+ ou SET/- est enfoncé, le réglage passe au suivant et 3 courts bips retentissent au volume correspondant au réglage.

Réglage	Affichage
Max	1 4.3
Moy	1 4.2
Min	1 4.1

S00869

● Paramétrage de l'alerte de détection de véhicule situé devant

La fonction d'alerte de détection de véhicule situé devant peut être activée ou désactivée. Lorsque le bouton RES/+ ou SET/- est enfoncé, le réglage passe au suivant. Lorsque le réglage est activé, un court bip retentit. Lorsque le réglage est désactivé, aucun bip ne retentit.

Réglage	Affichage
Activé	2 ON
Désactivé	2 OF

S00870

● Alerte de démarrage du véhicule devant vous

La fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activée ou désactivée. Lorsque le bouton RES/+ ou SET/- est enfoncé, le réglage passe au suivant. Lorsque le réglage est activé, un bip à deux tonalités retentit. Lorsque le réglage est désactivé, cette fonction est désactivée et aucun bip ne retentit.

Réglage	Affichage
Activé	3 ON
Désactivé	3 OF

S00871



REMARQUE

Même après que le moteur soit redémarré après avoir placé le contacteur d'allumage en position LOCK (OFF), le réglage revient sur celui utilisé avant que le contacteur d'allumage soit placé en position LOCK (OFF).

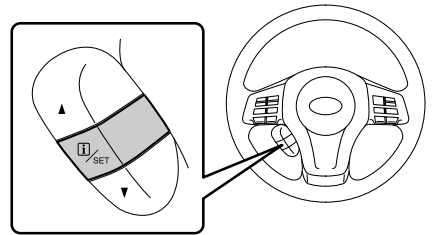
Liste des écrans pop up sur l'affichage multifonctions

En cas d'avertissement ou de dysfonctionnement du système EyeSight, un écran pop up est affiché sur l'affichage multifonctions. Selon le message, un avertisseur sonore peut retentir en même temps.





S00912


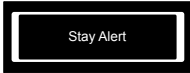
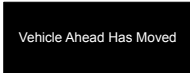
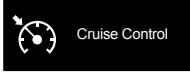

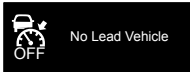
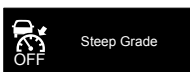
Si un écran pop up est affiché, reportez-vous à la liste des écrans pop up et prenez les mesures appropriées. Les écrans d'affichage 1 et 2 apparaissent dans l'ordre. Lorsque le repère **i** s'allume, tirez la commande **i** (information)/SET pour réafficher l'écran pop up.




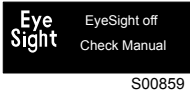
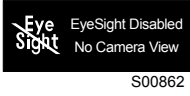


S00873


■ Liste des écrans (indicateur d'avertissement, etc.)

Élément	Écran affiché	Repère i	Action (page de référence)
Le signal "freinez davantage"	Pour le Canada: écran multifonctions	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 42.
Système de freinage avant collision	Pour les États-Unis: sur l'affichage du compteur		☆ Reportez-vous à la page 43.
Gestion de l'accélérateur avant collision	 S00874		☆ Reportez-vous à la page 52.
Alerte de sortie de voie	Pour le Canada: écran multifonctions Pour les États-Unis: sur l'affichage du compteur  S00875	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 58.




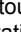



Élément	Écran affiché	Repère 	Action (page de référence)
Alerte de dérive sur la voie	Pour le Canada: écran multifonctions Pour les États-Unis: sur l'affichage du compteur  S00876	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 61.
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	 S00877	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 64.
Régulateur de vitesse classique	 S00878	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 68.
Désactivation automatique par le système	 S00879	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 38.
	 S00880	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 38.
	 S00881	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 38.





■ Liste des écrans (dysfonctionnement, arrêt temporaire, etc.)














Élément	Écran affiché	Repère 	Action (page de référence)
Dysfonctionnement du système EyeSight*		Oui (jaune)	☆ Reportez-vous à la page 76.
Arrêt temporaire du système EyeSight		Aucun	☆ Reportez-vous à la page 77.
		Aucun	☆ Reportez-vous à la page 78.
		Aucun	☆ Reportez-vous à la page 78.











*Selon l'emplacement du dysfonctionnement,  clignote ou s'allume.










Dépannage

	<p>Activation du régulateur de vitesse impossible.</p>
	<p>Avez-vous appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse)? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse), le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaît pas.</p>
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané, les indicateurs d'arrêt temporaire de l'EyeSight ("E1", "E2" ou "E3") s'allument sur l'affichage de données. Réactivez le régulateur de vitesse une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.</p>
	<p>Le témoin [READY] est-il affiché ? Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service, le régulateur de vitesse n'est pas disponible si le témoin [READY] n'est pas affiché. Lancez le régulateur de vitesse lorsque le témoin [READY] est à l'écran.</p>

	<p>Le témoin [READY] n'est pas à l'écran.</p>
	<p>Avez-vous sélectionné le régulateur de vitesse classique ? En mode de régulateur de vitesse classique, le symbole  (paramètre de distance de sécurité) n'apparaît pas sur l'affichage du compteur.</p>
	<p>Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies? Le témoin [READY] n'apparaît dans aucun des cas suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur la pédale de freins. • Vitesse supérieure à 145 km/h. (Vitesse comprise entre 40 km/h et 145 km/h alors qu'aucun véhicule n'est détecté devant.) • L'affichage du compteur donne une position de rapport autre que D. (Sollicitation manuelle du levier ou d'un commutateur de sélection.) • La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée. • Portière du conducteur, du passager avant ou hayon ouvert. • Frein de stationnement activé (témoin d'avertissement de frein allumé fixe ou clignotant)*. • Forte déclivité. • Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche. • Le contrôle de dynamique du véhicule est éteint ou désactivé. • Le mode X est activé. (Le témoin indicateur de mode X s'allume).

	<p>Aucun véhicule n'est détecté devant, un véhicule est détecté ultérieurement ou la détection est vite perdue.</p>
	<p>Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté? La détection des véhicules arrêtés comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.</p>
	<p>Le pare-brise est-il sale ou embué? Si tel est le cas, cela rend impossible toute détection d'objets et de véhicules. Nettoyez le pare-brise puis réessayez de lancer le système.</p>
	<p>Le véhicule situé devant est-il éloigné? La distance de détection maximale des caméras stéréo EyeSight est d'environ 80 m. La détection n'est pas possible si le véhicule situé devant est plus éloigné.</p>
	<p>Êtes-vous dans un virage? Lorsque les caméras sont convenablement pointées, la plage de détection latérale est d'environ 25 degrés dans les deux sens depuis l'axe central du véhicule.</p>
	<p>La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (voies suspendues, etc.), ou est-elle inclinée? La plage de détection est limitée en plan vertical.</p>
	<p>Le véhicule situé devant a-t-il changé? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.</p>
	<p>Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige, etc.? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre impossible la détection du véhicule situé devant.</p>
	<p>La commande est activée alors qu'il n'y a aucun véhicule devant vous.</p>
	<p>Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.</p>
	<p>Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage? En virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection d'une glissière de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.</p>
	<p>L'Alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant le vôtre.</p>
	<p>En fonction de l'environnement, de la circulation et des conditions météorologiques, l'Alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres que des véhicules apparaissant devant vous.</p>

	<p>Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.</p>
	<p>Le contrôle de dynamique du véhicule est-il arrêté? Le système EyeSight ne peut pas être activé si le contrôle de dynamique de véhicule est arrêté.</p>
	<p>Le mode X est-il activé ? EyeSight ne peut pas être activé lorsque le mode X est en marche.</p>
	<p>Les balais d'essuie-glace sont-ils usagés? Le pare-brise est-il gras? Remplacez les balais ou nettoyez le pare-brise.</p>
	<p>La luminosité est-elle intense (lever/coucher du soleil)? Êtes-vous ébloui par les projecteurs des véhicules roulant en sens inverse la nuit? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.</p>
	<p>Le message "Freinez davantage" intervient plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.</p>
	<p>Le message "Freinez davantage" intervient lorsque le système détermine qu'un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l'éloignement du véhicule situé devant et la différence de vitesse. En conséquence, le moment d'apparition du message dépend de l'activations des freins du véhicule situé devant.</p>
	<p>Lorsque plus aucun véhicule n'est détecté devant, l'accélération varie en puissance.</p>
	<p>Selon le moment auquel le système ne détecte plus de véhicule devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l'accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.</p>
	<p>Quel mode SI-DRIVE est sélectionné? L'accélération varie selon le changement de caractéristiques du régulateur de vitesse adaptatif selon le mode qui est sélectionné.</p>

	Le régulateur de vitesse est désactivé automatiquement.
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur la pédale de freins • Pression sur la touche CANCEL du régulateur de vitesse • Activation d'un commutateur de sélection • Déplacement du levier de sélection sur la position M • Pression sur la touche de désactivation du contrôle de dynamique du véhicule (l'indicateur VDC OFF s'allume). • Pression sur la touche du mode X (l'indicateur de mode X s'allume.)
	Le système EyeSight est-il en arrêt momentané?
	La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.
	Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique.
	La commande de freinage intervient souvent en circulation dense.
	Contrairement à un conducteur, le système EyeSight n'assure la commande qu'en fonction du comportement des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.
	En descente, l'utilisation du régulateur de vitesse est accompagnée d'une légère secousse.
	En descente, un passage au rapport inférieur est possible, ce qui peut produire une petite secousse.

MÉMO

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for writing the content of the memo. The box occupies most of the page below the header.



B8212BF-A
Publié en juin 2015
Imprimé 06/15
2016A



FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.
TOKYO, JAPAN

フランス語